

IL FAUT TOUT UN VILLAGE

Comprendre et accompagner
les enfants en situation
complexe

NOTRE INVITÉE

Flore CAPELIER
Directrice de l'Observatoire
National de la Protection
de l'Enfance (ONPE)

Le
BPE

**LE BULLETIN
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE**

21,00 €

DOSSIER SPECIAL

TROUBLES DU COMPORTEMENT

REVISITER LES PRATIQUES À L'AUNE DE L'ATTACHEMENT

Une publication proposée par



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

En collaboration avec :



*L'Action
Sociale*

EDITIONS

N° 128-131
printemps 2022



DIDIER LESUEUR

Rédacteur en chef du BPE

Délégué général de l'Odas

Une autre voie est possible

Hazard du calendrier : la loi relative à la protection des enfants a été promulguée le 7 février 2022 et quelques jours plus tard, le rapport de Denis Piveteau⁽¹⁾ sur les moyens de remédier à la baisse inquiétante d'attractivité des métiers des champs sociaux et médico-sociaux était rendu public.

Au-delà des sujets de la rémunération et des modalités d'exercice du travail confié, l'action sociale et médico-sociale est engagée dans une impasse depuis de trop nombreuses années. En effet, la prégnance de la réparation peut donner l'impression à ses acteurs qu'il s'agit de faire face à des besoins sans fin, un véritable "tonneau des danaïdes". Il en résulte du découragement et de la fuite.

Or, pour redonner des perspectives aux acteurs du travail social et médico-social, ce rapport propose d'engager une relation dialectique entre leur champ d'activité et l'ensemble de la société, afin que les réponses aux différents besoins ne soient plus seulement l'affaire des dispositifs d'aide. Si ces derniers doivent évoluer, leur mise en œuvre doit également contribuer à transformer la société.

Très concrètement, le parti pris proposé par ce rapport donne des clés pour la mise en œuvre de certaines dispositions de la nouvelle loi de protection de l'enfance, notamment celle relative à "l'obligation d'évaluer les possibilités d'accueil chez un membre de la famille ou de l'entourage

de l'enfant préalablement à un placement institutionnel", celles visant à multiplier les possibilités de soutien en complément des réponses institutionnelles (parrainage, mentorat,...) et celles renforçant l'accompagnement des jeunes majeurs accueillis.

Car, en effet, ces prescriptions de la loi Taquet seront vaines si un travail de fond n'est pas engagé pour favoriser un environnement plus attentif aux besoins des enfants et des jeunes, et en capacité de construire réellement des réponses autres qu'institutionnelles dont on mesure chaque jour les limites. Autrement dit, si l'action se poursuit dans ses propres silos sans relais suscités dans la société, elle continuera de s'épuiser.

À partir d'une observation partagée des réalités constatées par les professionnels, il s'agirait donc d'identifier des leviers pour protéger les enfants et les jeunes. C'est là que doivent se croiser ces constats et la construction de l'action politique, donnant tout son sens non seulement à l'action sociale et médico-sociale mais également à la décentralisation. C'est une immense ambition, très exigeante pour chacun mais indispensable pour notre avenir collectif.

¹ " Experts, acteurs, ensemble... pour une société qui change - Choisir un métier du travail social c'est se donner les moyens du « pouvoir d'agir, avec les personnes que l'on accompagne pour faire advenir une société inclusive » - 17 février 2022.

SOMMAIRE

Actualités :	3
Notre invitée : Flore Capelier, directrice de l'ONPE.....	11
Dossier spécial : Troubles du comportement : revisiter les pratiques à l'aune de l'attachement.....	15
Il faut tout un village... : Comprendre et accompagner les enfants en situation complexe.....	24
Pairs et repairs : Adepape et ODPE	28
Portraits croisés : Fabienne Landerer et Pierre Stecker.....	32
Nos jeunes ont du talent :	35
La parole se libère :	37

Charlotte Caubel, nouvelle Secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance



C'est donc Charlotte Caubel qui succède à Adrien Taquet, qui avait indiqué qu'il ne briguerait pas de nouvelles responsabilités ministérielles. Nommée le 20 mai dernier secrétaire d'État chargée de l'enfance auprès de la première ministre, cette magistrate, inspectrice de la Justice

était depuis 2020 directrice de la Protection judiciaire de la jeunesse.

Auparavant, elle avait été conseillère justice auprès d'Édouard Philippe, du temps où le maire du Havre dirigeait le gouvernement (2017-2020). Diplômée de Sciences-Po et de l'École nationale de la magistrature, Charlotte Caubel a notamment occupé les fonctions de substitut du procureur du Tribunal de grande instance de Meaux, de vice-présidente du Tribunal de grande instance de Bobigny et de première vice-procureure près le tribunal de grande instance de Paris.



Note juridique

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants : contexte, analyses et perspectives

MAI 2022



L'Observatoire national de la protection de l'Enfance (ONPE) vient de publier une note juridique très complète et très pédagogique d'analyse de la loi promulguée le 7 février dernier, dite "Loi Taquet". Cette note apparaît fort utile car, comme le rappelle son

introduction "Le secrétaire d'État a régulièrement rappelé son souhait de laisser ce texte ouvert, de laisser la version présentée en conseil des ministres s'enrichir des apports du Parlement (...). Et si tel a bien été le cas, puisque le texte est passé de 15 à 42 articles regroupés en 8 titres, rappelle l'ONPE, la rapidité avec laquelle il a été discuté et adopté pose des difficultés de fond au regard de sa technicité mais aussi des formulations finalement retenues parfois difficiles à interpréter".

En outre comme le précise l'Observatoire, "la loi renvoie à la mise en œuvre d'une quinzaine de décrets d'application, sans compter qu'"en dehors de ces textes prévus par la loi, le seul mois d'avril a conduit à la publication d'une quinzaine de décrets et de circulaires concernant la protection de l'enfance".

Et de rappeler également que "Lors des débats parlementaires, plusieurs élus avaient alerté sur l'alourdissement du Code de l'action sociale et des familles (CASF), et plus globalement sur la technicité de la loi au risque de nuire à son intelligibilité, regrettant en outre "le périmètre restrictif du débat (qui) n'a pas permis d'aborder nombre de sujets". Ainsi par exemple les actions de prévention, la participation des familles, la scolarisation des enfants protégés ou encore la protection des enfants victimes de violences. "Ces différents éléments rendent particulièrement difficile, selon l'ONPE, l'identification des idées fortes soutenues par les textes récemment adoptés ainsi que leur cohérence d'ensemble". D'où ce gros travail des juristes de l'ONPE, qui reprend les dispositions adoptées par la loi du 7 février 2022 "pour les contextualiser au regard des enjeux actuels (...) sur le plan du droit, des moyens humains et financier alloués, ou encore de l'accompagnement à l'évolution des pratiques professionnelles". La note met aussi en perspective les dispositions du texte "en cernant leurs apports, mais aussi parfois leur manque de cohérence ou encore les difficultés d'interprétation qu'elles peuvent poser". Deux lectures de la note sont possibles. Soit par une entrée thématique, très claire, soit par une entrée juridique avec un index des articles de la loi proposé en fin de document pour "les professionnels qui souhaitent se référer directement à la lecture des articles de la loi sur lesquels ils s'interrogent".

Un document à consulter sur : www.onpe.gouv.fr

https://onpe.gouv.fr/system/files/publication/note_juri_loi_2022_mai_2022_ok2.pdf

“Majeur, ma peur” : Le regard des premiers concernés

L'actualité en ce mois de juin 2022 c'est aussi la tenue des Assises de la protection de l'enfance. Cette édition intitulée “Majeur, ma peur” porte sur la sortie du dispositif de protection de l'enfance, l'inquiétude qu'elle recouvre pour nombre de jeunes, la préparation qu'elle nécessite en amont, l'accompagnement qu'elle exige en aval. Thème ô combien fondamental, l'enjeu étant d'éviter qu'à l'arrivée de la majorité, la protection de l'enfance ne perde son sens avec un dispositif encore trop souvent facteur d'insécurité et de vulnérabilité pour des jeunes sensés être protégés.



Comme chaque année l'événement accorde une place primordiale aux premières personnes concernées, celles passées par le dispositif de protection de l'enfance. Un douzaine d'entre elles témoigneront à la tribune en séance plénière et dans les ateliers pour livrer leur regard, leur “expair'tise” sur les problématiques abordées.

Il reste que, faute de place, les organisateurs (qui sont aussi les éditeurs de ce Bulletin) n'ont pas pu mettre au programme toutes les personnes qui leur avaient fait part de leur souhait de témoigner. C'est pourquoi il a été décidé de consacrer ces quelques pages, distribuées lors de l'événement, à leur expression. Nous leur avons posé, par écrit, trois questions faisant appel à leur ressenti, leurs émotions, leur vision personnelle de leur histoire, qui doit être lue comme telle et uniquement comme telle, et non comme l'illustration objectivée de situations. La rédaction des trois lignes de présentation est aussi la leur. L'équipe des Assises et du BPE les remercie très chaleureusement pour leurs témoignages.

Les 3 questions que nous leur avons posées :

❶ - **Comment imaginais-tu l'arrivée à l'âge de la majorité (enthousiasme, crainte, soulagement, ambition, projets...)?**

❷ - **Comment cela s'est réellement passé ? As-tu été déçu(e) ? Surpris(e) ? T'attendais-tu à ce que tu as vécu ? ...Comment as-tu vécu les mois et premières années qui ont suivi tes 18 ans ?**

❸ - **Sur qui et/ou quoi as-tu pu compter lors de ce passage à l'âge adulte et à cette nouvelle étape de ta vie ?**

Leila Ghomrani, 22 ans, en Master 1 de Droit fiscal. Placée en pouponnière à la naissance et dans différentes familles d'accueil. Titulaire d'un Contrat jeune majeur de 18 ans à 22 ans.

❶ - “Le passage à la majorité a été pour moi le passage le plus stressant. J'avais dès 15 ans beaucoup de craintes. Malgré ma grande motivation et mes ambitions, j'ai eu très peur de ce qui allait pouvoir se passer. Je n'étais pas non plus sûre de moi et mes inquiétudes se portaient notamment sur le côté financier”.

❷ - “Je me suis imaginée le pire pour ce passage je n'ai donc pas été déçue ! Les premiers jours étaient les plus compliqués, je me sentais très seule, on peut considérer que c'était le temps d'adaptation. Mais je m'étais préparé moralement à ce que ce soit dur. Cependant je ne me suis pas sentie accompagnée durant mon contrat jeune majeur et ce qui m'a compliqué dans certaines démarches notamment administratives”.

❸ - “J'ai principalement compté sur moi durant cette étape de vie très importante, mais cela ne changeait pas des années précédentes, j'ai pu bénéficier cependant d'une aide financière qui m'a aidé à mener mes études”.

Fatouma, 23 ans, étudiante en Master 2 Ressources Humaines. Placée depuis l'âge de 3 ans à la Maison d'enfants le Mas Joyeux. Titulaire d'un Contrat jeune majeur de 18 à 21 ans.

❶ - “J'étais très excitée à l'idée d'avoir enfin la majorité, pour avoir mon appartement et devenir beaucoup plus autonome, mais j'étais aussi anxieuse à l'idée d'avoir beaucoup plus de responsabilités. Avant de passer en contrat jeune majeur j'ai été en colocation avec d'autres jeunes filles, afin de nous préparer au passage en appartement. Cela a été un réel soulagement pour moi, quand je suis passé en appartement, car j'ai pu prendre en maturité et j'y ai appris beaucoup de choses : gérer un budget, faire des courses...”.

❷ - “Je ne m'attendais pas à ce que j'ai vécu, mais j'ai très bien vécu ces années, car j'ai obtenu mon appar-

ACTUALITÉS



© DR
Fatouma

tement proche de la maison d'enfants dans laquelle j'ai été accueillie. Cela m'a beaucoup soulagé d'être proche d'eux, car j'ai pu leur rendre visite très régulièrement, afin de ne pas couper le lien de manière brutale. J'ai été très accompagnée et suivie par eux, sur le plan moral, financier et administratif. Ils m'ont permis de poursuivre mes études de manière sereine et je les en remercie infiniment”.

⑤ - “J'ai pu compter sur la maison d'enfants, qui m'a accompagnée tout au long de cette étape de ma vie, mais aussi, d'une maîtresse de maison, qui m'a accompagné de temps en temps faire mes courses, et faire mes repas avec moi. J'ai aussi pu bénéficier d'une aide financière chaque mois, pour pouvoir faire mes courses. Lorsque je n'ai plus pu renouveler mon contrat, j'ai pris mon propre appartement et c'est à cette période de ma vie que j'ai connue l'Adepape, qui a été aussi un soutien dans une nouvelle étape de ma vie”.

William Just, 20 ans, étudiant de première année en ergothérapie (médecine de la réadaptation). Placé à l'âge de 4 ans en foyer de jeunes enfants, puis par la suite en famille d'accueil jusqu'à l'âge de 18 ans. Titulaire d'un Contrat jeune majeur.

① - “J'imaginai l'arrivée de ma majorité comme un cal-

vaire. Je craignais ne pas pouvoir m'en sortir car c'est à cet âge là que je devais trouver mon premier logement, ce qui n'est pas chose facile quand on s'y connaît très peu en administration et qu'on prépare les épreuves du baccalauréat. J'avais pour projet à cet âge de faire des études d'ergothérapie”.

② - “Une fois ma majorité atteinte, j'étais assez heureux puisque j'ai vu mes ambitions se concrétiser au niveau de mes études supérieures, ainsi que dans la recherche de mon logement. De plus, j'étais enthousiaste à l'idée de pouvoir rejoindre le monde extérieur et pouvoir être indépendant”.

③ - “J'ai pu compter lors de ce passage à l'âge adulte sur tout le personnel de la structure où j'étais placé quand j'étais en contrat jeune majeur, qui ont constitué un véritable soutien moral face à tout ce qu'il fallait accomplir. Mes éducateurs référents m'ont également beaucoup aidé pour me procurer tous les papiers administratifs requis pour la vie active, ainsi que dans l'inscription de mon futur institut de formation”.

Audrey, 18 ans, lycéenne. Placée en foyer de mes 9 ans et 8 mois jusqu'à mes 16 ans et 8 mois.

① - “J'imaginai pouvoir poursuivre mon projet avec le foyer et pouvoir continuer à m'y rendre quand les autres enfants y étaient, même y déjeuner, ce que j'avais fait l'année précédant mes 18 ans suivant l'invitation d'une de mes anciennes éducatrices. J'imaginai aussi avoir un contrat jeune majeur à mes 18 ans auprès de la structure qui m'avait accueillie et je pensais que l'on me soutiendrait dans cette démarche. Mais surtout j'imaginai que les professionnels seraient encore là pour moi et continueraient à être les personnes que j'ai toujours connues”.

② - “Je me suis sentie trahie par mes éducateurs car ils n'ont pas tenu leurs promesses. Ils m'ont indiqué que je ne pouvais plus aller sur le groupe d'enfants auquel j'avais l'habitude de me joindre car je les empêchais de travailler quand les enfants étaient là, alors qu'ils m'avaient promis que je serais toujours la bienvenue. De plus, ils ne m'ont jamais dit qu'ils ne m'emmèneraient plus aux CVS et fête institutionnelles, ce qu'ils faisaient auparavant. J'ai obtenu mon contrat jeune

ACTUALITÉS



© DR

majeur grâce à mon premier chef de service qui a fait une information préoccupante, ce qui était positif, mais j'ai été déçue par le second chef de service qui ne comprenait pas que je veuille faire mon contrat jeune majeur dans la structure où j'étais jusque là. Entre temps, j'ai lu mon dossier de placement et j'ai été déçue que personne de la structure ne m'accompagne. D'ailleurs, je suis restée longtemps sans nouvelles car ils étaient trop occupés. Avec tout cela je suis blessée et en colère. Ils n'ont pas été à la hauteur du "on t'aime" qu'ils m'avaient dit l'année avant mes 18 ans".

⑤ - "J'ai pu compter sur les personnes qui ne m'ont jamais trahie comme ma marraine de cœur, mes frères et sœurs de cœur, ma grand-mère, mes parents, certains de mes professeurs et ma CPE ainsi que mon éducatrice. Le lycée et l'écriture aussi m'ont aidée".

Émilie Joly, 24 ans, actuellement en Master 1 Meef (professeur des écoles). Placée plusieurs fois de mes 6 mois à mes 2 ans en familles d'accueil d'urgence sur des courtes périodes avec retour à domicile, puis placement définitif à 2 ans jusqu'à mes 18 ans et demi. Je ne suis plus en Contrat jeune majeur, il n'a duré que 6 mois.

© DR



① - "À l'approche de la majorité, j'étais heureuse car j'allais pouvoir vivre ma vie comme je le voulais, j'allais pouvoir faire les études que je voulais malgré ce qu'on me disait. J'avais forcément « peur » de finir seule. Concernant les projets, j'ai toujours voulu aller loin dans les études pour me prouver que je pouvais réussir moi aussi".

② - "Du jour au lendemain, mon contrat jeune majeur de 6 mois renouvelable s'est cassé avec seulement une lettre dans la boîte aux lettres et aucune explication précises. Je ne savais pas ce que j'allais faire, où j'allais aller, si j'allais pouvoir continuer les études que je venais de commencer. Plus aucun soutien, éducatif, psychologique surtout, en plein milieu d'une grosse enquête, j'ai dû me débrouiller seule. J'ai fait une très grosse dépression, et un jour sans savoir pourquoi, ni comment j'ai remonté la pente, sans raison particulière qui aurait motivé la guérison".

③ - "J'ai pu compter sur ma famille (d'accueil), ma sœur, certains enseignants, mes amies, ma psychologue de l'ASE. Sur moi-même aussi : j'ai dû croire en moi, en ma force, en mes capacités, et ça a été extrêmement dur. Mon passage à l'âge adulte s'est fait en deux étapes, mon avant moi et mon moi actuel. Et concernant le moi actuel, mon copain a joué un rôle énorme. Je suis épanouie aujourd'hui, c'est magique.

ASSISTANTS FAMILIAUX

Un baromètre prend le pouls d'une profession fragile

C'est une énorme inquiétude dans le secteur de la protection de l'enfance : entre les effets de la pyramide des âges et la perte d'attractivité des métiers du social, les perspectives du placement familial apparaissent sombres, alors que c'est le type de placement le plus structurant pour les jeunes concernés. Il est urgent de relancer l'attractivité du métier d'assistant familial, comme d'ailleurs celle de l'ensemble des professions sociales. En complément de la réflexion sur le sens du travail social que développe le récent rapport Piveteau⁽¹⁾ (voir aussi Edito), le BPE vous propose de regarder de plus près ce que les assistants familiaux eux-mêmes disent de leur métier. Un tour d'horizon réalisé avec Marie-Noëlle Petitgas, présidente de l'Anamaaf, à partir des indicateurs du baromètre "Qualité de vie au travail des Assistants familiaux" lancé par cette association.

C'est le premier baromètre consacré au ressenti des assistants familiaux et, pour une première, c'est plutôt une réussite au regard du volume de réponses reçues : "18 000 verbatim et 2650 réponses à l'intégralité du questionnaire lancé en février qui comptait 80 questions exigeant une trentaine de minutes de disponibilité", se félicite Marie-Noëlle Petitgas. Toutes ces réponses ont d'abord été traduites en indicateurs bruts commentés dans ce numéro en avant-première, avant d'être exploitées de manière plus approfondie dans le cadre d'une étude menée par Nathalie Chapon, chercheuse à l'Université d'Aix-Marseille qui sera rendue publique à l'automne prochain.

Le baromètre cherche à mesurer le ressenti des assistants familiaux sur une multitude d'aspects de leur métier : les éléments de satisfaction, les difficultés, la rémunération, les relations avec les jeunes, avec leurs familles, les relations avec l'employeur, la motivation, les enjeux du métier et de l'avenir... Il permet aussi de recueillir des données factuelles sur le profil des assistants familiaux, leurs conditions de vie et d'accueil, le public accueilli.

Âge moyen des répondants : 51 ans, et une moyenne d'ancienneté de 11 ans "ce qui laisse préjuger d'un certain recul", explique Marie-Noëlle Petitgas. Pour 96%



Marie-Noëlle Petitgas

© DR

d'entre eux c'est la seule activité. Et l'on compte 88% parmi eux.

Les deux-tiers vivent en zone urbaine ou péri-urbaine: 11% dans une grande agglomération, 54% non loin d'une grande agglomération (entre 5 et 30 km), et 30% à plus de 30 kilomètres d'une telle agglomération.

Ils sont 95% à vivre dans une maison avec jardin, plutôt spacieuse, avec pour 62% d'entre eux trois chambres ou plus. Ce qui fait dire à la présidente de l'Anamaaf qu'ils disposent plutôt de bonnes conditions de vie pour faire leur travail, avec en moyenne 2,9 enfants différents accueillis en tout sur 2021 (mais plus de 3 pour 39% des assistants familiaux). En ce qui concerne le nombre de jeunes accueillis en même temps il est de 3,8 jeunes en moyenne au maximum.

Il reste que, quel que soit le nombre d'enfants accueillis, les conditions d'exercice du métier sont perçues comme "très compliquées" pour 65% des répondants. Un chiffre préoccupant mais qui, comme l'indique Marie-Noëlle Petitgas, doit être croisé avec d'autres indicateurs pour bien comprendre les causes de ce ressenti (public accueilli, conditions de travail, etc...), ce que fera l'étude approfondie à paraître (voir supra).

Concernant le public accueilli, on peut d'ores et déjà noter que pour les répondants, 75 % des jeunes accueillis seraient en situation complexe ou très complexe. "Même si, comme le rappelle Marie-Noëlle Petitgas, ces critères sont subjectifs", ils peuvent être croisés avec une proportion non négligeable de ruptures d'accueil (53% en ont connu) dont les deux-tiers (72 %) sont à l'initiative des assistants familiaux. "Ce qui montre leur capacité à savoir mettre des limites quand c'est trop compliqué", selon notre interlocutrice.

Pour autant, au delà de ces situations complexes, une majorité d'assistants familiaux qualifient de très bonnes les relations avec les jeunes dont ils s'occupent. 87 % se disent respectés par les jeunes qu'ils accompagnent. Un indicateur rassurant, tout comme ceux qui portent sur l'autonomie dans le travail ou le sentiment d'être reconnu. 76 % se sentent respectés par l'équipe pluridisciplinaire qui les entoure, même si

L'Anamaaf en bref

- > Fédération de professionnels de l'accueil à domicile créée en 2013
- > Environ 2000 adhérents
- > Vocation : valoriser et défendre le métier d'assistant familial, montrer la pertinence et la plus-value de l'accueil familial pour le bien-être des enfants confiés.

Contact : www.anamaaf.org

ils sont encore moins de 40% à recevoir les comptes rendus des réunions... et toujours très nombreux à se sentir seuls (62%) et sans aucun soutien (53%).

Là où le bât blesse, majoritairement, et sans surprise, c'est sur les conditions de rémunération. 84% affirment que la revalorisation du métier (salaire, droit au répit...) est une priorité. La majorité estime que l'amplitude horaire de leur travail et son caractère très éprouvant physiquement et psychologiquement justifient une augmentation de leur rémunération. 51% des répondants évaluent à plus de 70 heures par semaine leur temps de travail, et une infime partie de ces professionnels (17%) disent être prêts à s'arrêter quand ils sont malades. 70% disent aussi ne pas pouvoir disposer suffisamment de temps personnel.

Moralité, même s'ils sont une majorité à déclarer aimer leur métier, parce qu'il a du sens, et parce qu'ils se sentent utiles, rappelle Mme Petitgas, le baromètre indique qu'un sur deux ne recommanderait pas ce métier.

Les pouvoirs publics et les représentants des assistants familiaux ont donc du pain sur la planche pour relancer l'attractivité de ce métier. Les services comme l'ASE pourraient aussi prendre leur part dans cette valorisation du métier. Les ex enfants confiés, eux le font déjà. Ça urge. Tout le monde doit y contribuer.

¹ "Experts, acteurs, ensemble...pour une société qui change - Choisir un métier du travail social c'est se donner les moyens du « pouvoir d'agir, avec les personnes que l'on accompagne pour faire advenir une société inclusive", Denis Piveteau - 17 février 2022.

TISF : une autre profession à “cajoler”

Ce sont des intervenants dont l'on parle peu alors qu'ils jouent un rôle essentiel auprès des familles, et pourraient même être encore plus utiles s'ils étaient mieux reconnus par les autres professionnels de l'accompagnement social. Coup de projecteur sur le métier de TISF (Technicien (ne) de l'intervention sociale et familiale), avec une interview à deux voix : celles de Benoit Menard, secrétaire général de la Fédération des Associations de l'Aide Familiale Populaire (FNAAFP/CSF), et de Daniel Djeddou, directeur de l'Afad, adhérente de la fédération.



Benoit Menard

Le BPE : Présentez-nous en quelques mots la Fnaafp.

Benoit Menard : La FNAAFP/CSF est l'une des quatre fédérations d'aide à domicile. La plus petite toutes activités confondues, mais la plus importante pour l'aide à domicile en direction des familles. C'était son activité originelle en 1942 lorsque des militants du Mouvement Populaire des Familles l'ont lancée, puis elle s'est étendue au soutien aux personnes âgées et aux personnes handicapées, et aujourd'hui à tous publics. Déclarée Association à but non lucratif (loi 1901) en 1954, la FNAAFP/CSF est un syndicat d'employeur : elle assure la représentation de ses adhérents auprès des instances

nationales, participe aux négociations et signe les accords collectifs qui s'appliquent à l'ensemble des structures d'aide à domicile. C'est aussi un réseau de structures d'aide à domicile généralistes, offrant à ses adhérents des services techniques (droit, informatique, gestion, communication...), et des formations pour leurs salariés et leurs administrateurs bénévoles.

Le BPE : Les TISF constituent donc une grande partie des salariés de vos adhérents. Rappelez-nous dans quelles conditions ils interviennent ?

B.M. : Nous avons 50 associations adhérentes qui représentent 1500 TISF. Nos adhérents sont mandatés par l'ASE pour intervenir à domicile afin de contribuer à un diagnostic en amont d'une mesure d'AEMO par exemple, pour essayer d'éviter des mesures plus contraignantes de type placement. Elles peuvent intervenir à la demande des familles, sur proposition de la CAF notamment, lors d'un événement susceptible de modifier l'équilibre familial. Troisième champ d'intervention : la périnatalité, avec par exemple des interventions d'accompagnement lors des dépressions post partum qui rappelons-le touchent 10% des femmes qui accouchent. De plus en plus de services PMI soutiennent et financent ce type d'interventions.

Le BPE : En quoi consiste le métier de TISF, et en quoi est-il particulièrement utile dans l'accompagnement des familles vulnérables ?

B.M. : Le TISF est un travailleur social à part entière, qui soutient et accompagne les familles à leur domicile. Son intervention est centrée sur les difficultés rencontrées par les familles, avec un rôle d'accompagnement social, d'insertion et de soutien à la fonction parentale. C'est par la réalisation d'actes partagés de la vie quotidienne que le TISF va pouvoir gagner la confiance des familles : faire avec la famille des gestes de la vie quo-

ACTUS MÉTIERS

tidienne dans un but éducatif et de soutien à la parentalité (travail sur l'hygiène et l'image de soi, tenir correctement la maison, gérer son budget, accomplir des démarches administratives, jouer ensemble pour apprendre à respecter les règles, ...).

Plus concrètement, ils font avec les familles, ils mettent la main à la patte dans les actes du quotidien sur un temps long de 3 voire 4 heures en continu dans la famille. De ce fait, et même si l'intervention est décidée dans le cadre de l'ASE, il y a un rapport d'égalité qui se crée entre eux et les familles, on sort de la notion de jugement, l'intervention passe mieux que celle de l'éducateur par exemple. Par leur rôle et leur positionnement unique, ils vont pouvoir observer différemment la capacité de mobilisation et d'insertion des familles et étayer un diagnostic pour nourrir les interventions.

Le BPE : Malgré leur rôle central, les TISF demeurent encore trop peu reconnus par les autres acteurs du soutien aux familles...

B.M. : Oui, ce sont des professionnels dont on parle peu, qui sont peu considérés y compris dans des rapports de référence sur la prévention ou sur la périnatalité (NDLR : Les 1000 premiers jours par exemple). Sur

le terrain, ils échangent avec les autres intervenants au domicile, et leurs observations comptent quand ils rédigent leur rapport pour l'ASE, mais le partage reste insuffisant, les silos entre les acteurs trop prégnants.

Daniel Djeddou : Nous ne sommes pas ou très rarement dans les comités, plateaux techniques etc. C'est dommage. Par ailleurs nos associations sont souples et très inventives, comme nous avons pu le montrer par exemple en intervenant en Mecs pour soulager les professionnels durant la crise Covid, ou encore avec des dispositifs d'intervention d'urgence comme le dispositif "Sac à dos" pour rester au domicile quand un parent est empêché brutalement par un événement et éviter un placement d'urgence. Cette agilité et cette créativité sont peu connues et mériteraient pourtant d'être encouragées (NDLR : le BPE reviendra sur ce type d'expériences dans un futur dossier consacré aux TISF).

Le BPE : le métier de TISF souffre comme l'ensemble des métiers de l'humain et de l'aide à domicile aujourd'hui d'un manque d'attractivité inquiétant. Que faut-il faire pour donner envie de se diriger vers ce métier ?

B.M. : C'est en effet de plus en plus difficile de trouver des TISF y compris quand on parle de la perspective de mise en place d'une prestation universelle périnatale. Il y a un besoin de communication spécifique sur ce métier car il est noyé dans le problème plus général de la perte d'attractivité des métiers de l'aide à domicile et notamment du soutien à l'autonomie. Il faut communiquer en décollant le nez du guidon, avec une visée à long terme, en le faisant découvrir dans les lycées par exemple.

Il y a aussi un besoin important de centres de formation, car même quand il y a des candidats il n'y a pas assez de formations. Il faut proposer des formations avec employabilité immédiate, et aussi réfléchir à créer une filière avec des passerelles vers les autres métiers de la protection de l'enfance par exemple.

D.D. : Il faut vraiment communiquer sur le sens de ce métier, sur son immense utilité : celle de permettre à des enfants, des parents, parfois en très grande difficulté, de s'en sortir.

En savoir plus :

www.fnaafp.org

www.afad-roubaix.fr

Propos recueillis
par Karine SENGHOR



Daniel Djeddou

© DR

FLORE CAPELIER



© DR

En début d'année, Flore Capelier a été nommée directrice de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE). Elle nous présente ses ambitions et ses priorités à l'heure où la loi relative à la protection des enfants, dite Loi Taquet, a été promulguée et que le Groupement d'intérêt public Enfance en Danger voit son organisation modifiée.

Propos recueillis par Olivier VAN CAEMERBEKE

Le BPE : Pouvez-vous présenter votre parcours ?

Flore Capelier : Je me suis passionnée par le sujet des droits de l'enfant dès mes premières années d'étude en droit. J'ai fait un doctorat sur la question de la protection de l'enfance qui était alors une des premières thèses en France soutenue en Droit Public. Ce travail de recherche s'intéresse à la protection de l'enfance comme politique publique et aux tensions qui existent dans ce domaine entre les droits des enfants, le respect de l'autorité parentale et la poursuite de l'intérêt général par des services publics en grande partie décentralisés. J'ai fait cette thèse dans le cadre d'une convention entre l'agence nationale de la Recherche et le département du Val-de-Marne. Depuis, j'ai gardé des activités de recherche en tant que membre associée

au Centre de recherche de science administrative de l'Université Paris 2 et à l'Institut de Sciences politiques de l'École normale supérieure de Cachan. J'ai également poursuivi des missions d'enseignement, en Licence et en Master, et plus occasionnellement dans des écoles en travail social (ndlr : dont l'École de la Protection de l'Enfance). En parallèle, j'ai eu une carrière en tant qu'inspectrice de l'aide sociale à l'enfance dans le Val-de-Marne, puis j'ai occupé un poste de chargée d'études à l'Observatoire national de protection de l'enfance, service que je suis ravie de diriger aujourd'hui. Avant de prendre cette direction, j'ai été conseillère Protection de l'enfance à la Ville de Paris dans le cabinet politique de Dominique Versini, avant de devenir responsable de l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance.

NOTRE INVITÉE

Le BPE : Forte de ces expériences, constatez-vous un intérêt croissant de la part des acteurs publics et politiques sur la question des droits et de la protection de l'enfant ?

F. C : Incontestablement le sujet est de plus en plus présent dans l'actualité politique. Les différentes lois récemment promulguées témoignent de cet intérêt : il en est ainsi de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, mais aussi de la loi du 21 février 2022 réformant l'adoption, ou encore de la loi du 2 mars 2022 sur le harcèlement scolaire... Dans le même temps, le gouvernement a adopté de nombreux plans : la stratégie nationale de protection de l'enfance, le plan de lutte contre les violences faites aux enfants, le premier plan national contre la prostitution des mineurs... Ce qui est important pour l'Observatoire, c'est le croisement des regards autour de la protection de l'enfance et plus largement des droits de l'enfant. Il est essentiel que ces différentes politiques soient alimentées par la recherche, par des connaissances validées scientifiquement, mais aussi, dans le même temps, que ne soient pas oubliées les réalités vécues aux quotidiens par les enfants, les familles et les professionnels. Ces réalités, ce sont les initiatives pertinentes menées à un niveau local comme national, mais aussi l'identification des difficultés, des freins et des leviers constatés dans la mise en œuvre effective des droits des enfants, et des familles.

Le BPE : Nous avons souvent eu l'occasion de dénoncer "l'ASE Bashing" de la part de certains grands médias. Quel regard portez-vous sur cette tendance à condamner tout un système en en pointant quelques dérives, aussi inexcusables soient-elles ?

F. C : Oui, il y a une vraie hétérogénéité sur la manière dont on parle de la protection de l'enfance. Les acteurs de la protection de l'enfance se préoccupent bien sûr de la façon dont ils peuvent communiquer positivement sur leurs missions en mettant en avant les belles réussites. L'exposition de l'association Repairs! à l'Hôtel de Ville de Paris l'an passé sur les parcours d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ndlr : également présentée aux Assises de la Protection de l'Enfance 2022) était une manière de donner à voir autrement ces jeunes si souvent caricaturés. Il ne faut évidemment pas occulter les faits divers qu'évoquent les médias, car ils posent la question d'un nécessaire travail pour sécuriser les accueils, les accompagnements et le besoin d'améliorer constamment les réponses apportées aux enfants et aux familles concernées. Mais il faut aussi pouvoir montrer, en bénéficiant d'un portage politique fort (ce qui n'est pas toujours simple à obtenir), l'ensemble des actions

menées au quotidien par les professionnels et qui ont des effets bénéfiques et tangibles sur les enfants protégés comme sur leurs familles. Les politiques de prévention et de soutien à la parentalité sont des sujets qui sont très peu abordés par les médias. Pourtant toutes les études montrent qu'un accompagnement à la parentalité précoce peut être particulièrement bénéfique pour le développement de l'enfant. Il en est de même du besoin de prévenir la discontinuité de parcours des enfants qui seraient durablement confiés au service de l'aide sociale à l'enfance (l'ONPE travaille d'ailleurs actuellement sur une étude dédiée à la situation de ces enfants concernés par des "suppléances parentales longues").

Le BPE : La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants (dite « Loi Taquet ») a modifié l'organisation du groupement d'intérêt public Enfance en Danger (Giped). Que cela va-t-il changer ?

F. C : En effet, le GIPED actuel est constitué de l'ONPE et du Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (ndlr : Le numéro national d'urgence 119). Demain, par la loi, s'y adjoindront, l'Agence française de l'adoption (AFA), le Conseil national d'accès aux origines personnelles (CNAOP) et le secrétariat général du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE). Le fonctionnement de ce nouveau GIP reste paritaire et il conserve un conseil départemental (actuellement Florence Dabin, présidente du conseil départemental du Maine-et-Loire), ce dont je me réjouis. Nous concernant, l'ONPE produit des connaissances, les diffuse et accompagne les pratiques professionnelles territoriales, la loi lui donne pour mission d'animer le centre de ressources national. Nous nous attacherons dans les mois qui viennent à conserver l'identité de l'Observatoire, au croisement des pratiques et de la recherche, dans ce nouveau GIP tel que créé en 2004, sous l'influence de Paul Durning, professeur en sciences de l'éducation. Les études menées par l'Observatoire comme les recherches soutenues par son conseil scientifique nécessitent un temps long et des méthodes pointues qui garantissent la scientificité des connaissances produites en protection de l'enfance. En parallèle, nous devons pouvoir répondre de manière réactive aux demandes des départements, et c'est ce que nous cherchons à faire avec le réseau des ODPE que nous animons et les interventions nombreuses que nous réalisons au niveau local. Notre principal enjeu est de faire le lien entre ces recherches fondamentales et les pratiques de terrain, en diffusant largement les connaissances, mais

NOTRE INVITÉE

aussi en faisant remonter les besoins des différents acteurs. Cet aller-retour est aussi riche qu'unique. À ma connaissance, il n'existe pas d'équivalent en Europe.

Pour revenir à votre question, cette loi acte également un élargissement du périmètre d'observation de l'ONPE en étendant ces compétences, comme celle du nouveau GIP, à l'adoption et aux origines personnelles. Cela nous ouvre de nouvelles perspectives de travail à condition bien sûr que les moyens suivent pour créer, puis faire vivre, ce Centre national de ressources. Ces moyens financiers nous ont été promis par l'État, mais ce texte, adopté en février, n'était pas inscrit dans la loi de finances 2022.

Nous attendons avec impatience de voir si la loi de finances 2023 intégrera bien, comme annoncé, des moyens supplémentaires. Jusqu'alors les départements finançaient à parts égales avec l'État, l'ONPE et Snated, ils seront donc demain invités à cofinancer aussi l'activité du CNAOP, du CNPE et de l'AFA, antérieurement financé exclusivement par l'État. Comme évoqué lors des débats parlementaires, la question des moyens alloués pour mettre en œuvre les nouvelles dispositions adoptées par le législateur sera donc déterminante, aussi bien pour les départements que pour le nouveau GIP.

Le BPE : Plus globalement, quel regard portez-vous sur cette loi ?

F. C : L'Observatoire vient de publier une note synthétique (*voir infra*) sur celle-ci afin de donner une visibilité à l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance sur son contenu comme sur les différents enjeux que le texte soulève. Celui-ci est composé de 8 titres et 42 articles, il renvoie par ailleurs à une quinzaine de décrets d'application. Pour bien mesurer la portée de la loi, il faudra attendre l'adoption de ces différents textes réglementaires qui conditionnent la mise en œuvre pleine et entière de plusieurs dispositions légales.

Reste que la loi acte un certain nombre d'avancées qui ont été saluées par les acteurs du champ. Je pense notamment aux renforcements de certains droits reconnus aux enfants. Par exemple, l'obligation d'un entretien systématique de l'enfant par le juge des enfants. Cette disposition apparaît essentielle au regard de leur droit d'être entendu dans toute procédure les concernant (garantie par la convention internationale des droits

de l'enfant) et l'importance de recueillir leur parole sur leur situation comme sur l'accompagnement qui leur est proposé. On peut aussi citer le recours à un avocat pour l'enfant qui sera facilité, ou encore le droit pour l'enfant de désigner une personne de confiance. La loi insiste également sur l'évaluation des ressources familiales, pour mieux mobiliser les proches présents dans l'environnement de l'enfant (notamment via l'accueil chez un TDC). Elle entend renforcer la qualité et la sécurité des accueils, avec l'interdiction des prises en charge hôtelières longues, la mise en place d'un temps de répit en ce qui concerne l'évaluation des mineurs non

accompagnés ou encore un titre dédié au métier d'assistant familial. La loi modifie également l'office du juge des enfants et son information par les services de l'ASE en cas de changement de lieu d'accueil par exemple ou sur la santé de l'enfant. Le juge est également autorisé à prononcer des médiations familiales, des mesures de milieu ouvert renforcées ou encore à statuer en formation collégiale pour les

situations particulièrement complexes. Je pourrais encore mentionner la systématisation du parrainage, du mentorat ou bien l'accompagnement des jeunes majeurs sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance qui devient obligatoire pour les jeunes anciennement confiés. Sur ce dernier point, l'ONPE aura une vigilance particulière quant à l'interprétation des textes. Évidemment, nous saluons cet engagement du gouvernement, toutefois se pose la question de l'accompagnement des jeunes qui n'auraient connu que des mesures de protection dans le cadre de milieu ouvert (ndlr : à domicile). Ceux-là pourraient ne pas entrer dans ce champ d'une aide "obligatoire" de la part des départements. Nous avons la même interrogation pour les jeunes suivis au titre de la Protection judiciaire de la jeunesse, ou pour ceux qui entrent dans le cadre d'un suivi par les Maisons départementales pour les personnes handicapées. Le collectif Cause majeur !, créé en 2019, a d'ailleurs appelé à une interprétation la plus large possible des textes afin de ne pas créer des distorsions dans les droits reconnus en direction des différents jeunes concernés. Des interrogations, pour ne pas dire des inquiétudes, qui pourraient aussi concerner la systématisation du recours au contrat d'engagement jeune que propose la loi pour celles et ceux qui seraient sans emploi ni formation, avec le risque que certains jeunes, particulièrement vul-

“Notre principal enjeu est de faire le lien entre ces recherches fondamentales et les pratiques de terrain, en diffusant largement les connaissances, mais aussi en faisant remonter les besoins des différents acteurs”

NOTRE INVITÉE

nérables, n'adhèrent pas à la logique de contractualisation et l'obligation d'assiduité proposé par ce dispositif d'insertion rapide.

Enfin la loi propose d'expérimenter, sur 5 ans, dans les départements volontaires, la mise en place de Comités départementaux de protection de l'enfance. Ces nouveaux Comités départementaux de protection de l'enfance, coprésidés par le président du département et le préfet, regrouperont l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance (services du département, de l'État, PJJ, Éducation Nationale et ARS), tribunal judiciaire, caisses d'allocations familiales, et professionnels) avec l'objectif de mieux coordonner les actions menées dans ce domaine. Ce comité disposera également d'une formation restreinte permettant la discussion autour de situations individuelles. Ces missions seront donc proches de celles reconnues par la loi aux Observatoires départementaux de la Protection de l'Enfance (ODPE). L'Observatoire national de protection de l'enfance suivra donc cette expérimentation en lien avec le réseau des ODPE qu'il anime.

Le BPE : Quelles sont vos grandes priorités en tant que nouvelle directrice de l'ONPE ?

F. C : Elles sont nombreuses, mais ce ne sont pas que les miennes. Je les partage avec la direction générale du groupement d'intérêt public, le conseil d'administration, les 19 salariés de l'ONPE, mais aussi, j'espère, avec un maximum d'acteurs étatiques, locaux et associatifs. Je vais indiquer trois grandes priorités qui font directement écho au statut de Centre national de ressources que nous confère désormais la loi du 7 février.

D'abord, celles de renforcer les liens avec les différents acteurs de la protection de l'enfance : État, acteurs de terrain et acteurs associatifs, y compris les représentants des usagers. Ces liens existent déjà notamment via les Observatoires départementaux de la protection de l'enfance qui échangent entre eux à travers une plateforme que nous avons mise en place. Mais sans doute avons-nous à accentuer encore nos échanges avec les départements, notamment avec les directeurs Enfance Famille. Cette volonté de travailler encore plus en proximité est vraie aussi pour nos échanges avec les services de l'État, la Direction générale de l'enseignement scolaire, la Direction générale de la cohésion sociale, celle de la Protection judiciaire de la jeunesse, l'École Nationale de Protection judiciaire de la Jeunesse, de la magistrature, ou encore le Centre National de la Fonction publique territoriale. Sans synergies communes, aussi bien au niveau local que national, il sera difficile de met-

tre en œuvre les textes en vigueur. Le Centre de ressources que représente l'ONPE et que nous souhaitons renforcer trouvera sa pleine efficacité s'il repose sur des réflexions partagées.

Notre seconde priorité est de poursuivre la production de connaissances. D'une part, sur les données en protection de l'enfance, nous produisons des chiffres clés, des notes sur les disparités locales, ou encore sur les parcours des enfants protégés en s'appuyant sur Olinpe (Observation longitudinale individuelle et nationale en protection de l'enfance), avec sur ce dernier point un travail en cours avec la Drees. Je rappelle que l'ONPE anime par ailleurs un conseil scientifique qui soutient des projets de recherche en protection de l'enfance afin de mieux connaître les profils, les besoins et les parcours des enfants protégés.

Nous produisons aussi des dossiers thématiques (un dossier sera d'ailleurs bientôt publié sur la prostitution des mineurs) et nous produisons des revues de littérature internationale. Deux revues sont actuellement en cours d'élaboration : la première sur la scolarité des enfants protégés et la seconde sur les enfants victimes de violences sexuelles et d'inceste.

Enfin, nous allons continuer et renforcer la diffusion de ces connaissances. Cela passe notamment par une diversification des moyens de communication, des publications plus courtes et synthétiques, comme le propose l'ONPE Synthèse, des rencontres en ligne sur des problématiques très variées, telles que la scolarité, les risques de prostitution, la prise en charge de la maltraitance ou encore la santé mentale des enfants protégés. Enfin, nous allons lancer une chaîne YouTube dont la vidéothèque permettra à toutes les personnes intéressées de découvrir de courtes vidéos thématiques de chercheurs ou de professionnels. Ces documents pourront devenir des supports pour des animations de réunions d'équipe ou tout simplement pour comprendre de manière rapide et synthétique des recherches produites.

Pour finir, nous travaillons à la refonte de notre site internet, car nous ne mésestimons pas l'importance de la communication qui passe de plus en plus par le numérique et les réseaux sociaux. J'invite d'ailleurs vos lecteurs à s'abonner à notre compte LinkedIn et à notre newsletter mensuelle entièrement gratuite.

Pour consulter la note juridique de l'ONPE sur la loi du 7 février 2022 : www.onpe.gouv.fr

https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/note_juri_loi_2022_mai_2022_ok2.pdf

TROUBLES DU COMPORTEMENT

REVISITER LES PRATIQUES À L'AUNE DE L'ATTACHEMENT

© iStock

Ce sont des troubles qui recouvrent une grande souffrance pour les jeunes concernés et qui sont, en protection de l'enfance, souvent synonymes de parcours chaotiques et durs qui laissent nombre de professionnels désemparés. L'École de la Protection de l'Enfance organisait le 7 avril une conférence sur ce sujet en axant la recherche de réponses sur les liens entre troubles du comportement, méta besoin de sécurité et systèmes d'attachement. Une façon nouvelle d'aborder la question délicate des enfants dits "en situation complexe" et qui ouvre de nouvelles perspectives.

Compte-rendu réalisé par Olivier VAN CAEMERBEKE

Avant de lancer la première intervention, l'animatrice de la conférence a souhaité lire un passage du rapport "A hauteur d'enfants" pour partir de la parole des jeunes concernés. Remis fin 2021 à Adrien Taquet, ce rapport a été élaboré par Gautier Arnaud Melchiorre, étudiant et ancien enfant protégé qui a fait un tour de France pour recueillir la parole des enfants

confiés. Il écrit : "Les professionnels ont partagé leurs inquiétudes quant aux carences relatives aux soins qui relèvent de la pédopsychiatrie, dont l'accès est de plus en plus difficile". Mais remarque aussi qu'avoir accès à un pédopsychiatre n'empêche pas à certains enfants d'aller "très mal" notamment lorsque ce soin est la prise en charge majoritaire, voire la seule. "Les réponses apportées aux enfants qui souffrent de troubles du

comportement doivent se conjuguer entre les apports d'ordre éducatif et du soin de manière à être complémentaires", ajoute-t-il. Il prône donc une réponse multidimensionnelle et l'adaptation de l'accompagnement quotidien de l'enfant à ses besoins fondamentaux. Avant de voir comment y parvenir, avec les experts présents la conférence est revenue sur les définitions et la réalité du phénomène.

DOSSIER SPÉCIAL

METTRE DES MOTS JUSTES ET PARTAGÉS

“Les professionnels de la protection de l’Enfance sont nombreux à indiquer voir arriver des enfants souffrants davantage qu’autrefois de troubles du comportement, ou de manière plus aigüe, a rappelé Karine Senghor. Il nous faut nous interroger sur la réalité de ce phénomène, en particulier dans ce contexte de crise sanitaire qui a exacerbé les fragilités humaines, mais aussi institutionnelles”.

Un premier éclairage a été apporté par Catherine Claveau-Milanetto, spécialiste de ces questions et auteure de la recommandation sur “L’accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation” (Anesm, 2017). “Il y a une sorte de consensus assez flou autour de la notion du trouble de comportement”, a-t-elle noté. Flou, parce qu’en fonction de celui qui parle, les mots et les contenus prennent des sens différents. Un “brouillard d’opacité langagière” qui “réduit la capacité à comprendre les modes interrelationnels de ces enfants et diminue notre capacité à répondre à leurs besoins.” C’est dans le registre familial et dans les classifications médicales que la notion de “troubles du comportement et des conduites” a d’abord été retenue a rappelé Catherine Claveau-Milanetto. Une notion utilisée dans un document de l’Oned (ex ONPE) en 2015 qui s’était intéressé à la question via les analyses des schémas départementaux.

NOUVELLES CLASSIFICATIONS, NOUVELLES SOLUTIONS

Catherine Claveau-Milanetto a ensuite présenté la classification de la Cim 10, classification internationale des maladies de l’OMS qui mentionne :

■ Les troubles hyperkinétiques, qui se manifestent par une activité excessive, désorganisée, de l’inattention marquée, un manque de persévérance dans les tâches, etc.

■ Les troubles des conduites, qui prennent la forme de conduites asociales, agressives, provocatrices, répétitives persistantes...

■ Les troubles mixtes des conduites et troubles émotionnels, qui ajoutent au comportement agressif des manifestations de dépression et d’anxiété.

■ Les troubles du fonctionnement social, dans lesquels on trouve les troubles de l’attachement

■ Les troubles émotionnels qui apparaissent spécifiquement pendant l’enfance.

Les troubles du comportement ne relèvent donc pas forcément d’une pathologie psychiatrique et se distinguent aussi du retard mental ou de l’autisme, a ajouté Catherine Claveau-Milanetto. “Il peut aussi s’agir de troubles réactionnels ce qui est une notion fondamentale à avoir en tête.”

LA DÉFINITION POSÉE, QUID DU NOMBRE D’ENFANTS CONCERNÉS ?

Toutes les études indiquent une manifestation d’une souffrance psychique particulièrement importante chez les enfants suivis dans le cadre de la protection de l’enfance. “Ainsi, a illustré l’experte, dans le Maine-et-Loire en 2006, une étude du docteur Rousseau montre que 34% des enfants placés sont dans une souffrance psychique sévère. En 2013, en Loire-Atlantique, une étude basée sur les dossiers médicaux assurait que 53 % des enfants sont dans un état psychique alarmant.”

Elle a aussi indiqué qu’à l’adolescence les filles ont 2 fois plus de troubles que les garçons adolescents (65 % versus 37%). Catherine

Claveau-Milanetto note aussi que les ruptures de placements et leurs multiplications favorisent beaucoup l’apparition de ces troubles.

En conclusion, rappelant que l’attachement insécuré est une cause fondamentale du trouble du comportement, elle a plaidé pour une meilleure coopération des acteurs concernés autour d’une approche tournée vers les besoins fondamentaux de l’enfant et son méta besoin de sécurité “qui offre une véritable perspective structurante et évolutive. C’est un outil qui centre la relation éducative au cœur des soins et de la prévention.”

METTRE EN CONDITIONS DE BIEN GRANDIR

Le docteur Marie-Paule Martin Blachais, auteure du rapport sur “Les Besoins fondamentaux de l’enfant en Protection de l’enfance” a expliqué ce que sont ces besoins fondamentaux auxquels les professionnels doivent répondre et comment mettre en musique les conditions qui vont permettre aux enfants de bien grandir ?

Après avoir rappelé les 7 besoins fondamentaux, elle s’est arrêtée sur le besoin affectif et relationnel, “prégnant dans la petite enfance, car l’enfant est alors très dépendant de son environnement”. Les travaux scientifiques l’ont montré : pour survivre, un enfant a besoin d’une relation affective de proximité. Ce besoin affectif et relationnel est par ailleurs réactivé au moment de l’adolescence, a ajouté l’intervenante. “Les jeunes qui mettent en difficultés les institutions qui les accueillent, sont souvent des enfants qui, dans leur petite enfance, ont été confrontés à des troubles de la parentalité.”

Marie-Paule Martin Blachais a ensuite expliqué les qualités et les compé-

DOSSIER SPÉCIAL



© iStock

tences que doivent développer les parents ou un suppléant parental pour aider les enfants à se construire. Ce “Care Giver” doit avoir pour première qualité “d’être disponible aux situations d’angoisse des enfants”, d’être facilement accessible, fiable, être empathique et savoir décoder les émotions de cet enfant. Pour être efficace, ce soutien doit s’inscrire dans la durée.

“L’enfant, a-t-elle ajouté, a aussi besoin de se construire une identité, donc de se sentir être une personne singulière. Pour avoir une bonne estime de lui-même, les regards des autres qui se posent doivent donc lui reconnaître des compétences. Des éléments qui lui sont “nécessaires pour apprendre, se construire un projet de vie, s’inscrire dans la collectivité, la citoyenneté, en sachant pouvoir y contribuer”, a

développé Marie-Paule Martin Blachais.

Revenant sur les expressions de ces troubles du comportement en protection de l’enfance, elle a souligné que celles-ci (“conduites dys-sociales, agressives, provocatrices répétitives et persistantes, émaillées de crise et de ruptures successives”), engendrent de “l’inorganisation psychique chez l’enfant qui aura alors des difficultés à se différencier d’autrui, des difficultés d’appréhension de la temporalité, entre la réalité et la virtualité ou des choses vécues dans le passé et qui connaît des troubles de la représentation de soi.” Sans surprise, l’enfant vit donc très mal les transitions d’environnement ou de contexte relationnel.

Que peut alors apporter la théorie de l’attachement dans les pratiques ?

LA THÉORIE DE L’ATTACHEMENT COMME GRILLE DE LECTURE ET D’ACTIONS

Le docteur Anne Raynaud est psychiatre et fondatrice de l’Institut de la Parentalité. Elle est aussi l’auteure notamment de “Enfant sécurisé, enfant heureux. Éduquer au quotidien grâce au lien d’attachement, paru aux éditions Marabout en 2021.

Soucieuse, dit-elle, de comprendre ce qui se joue au-delà la partie immergée de l’iceberg de ces manifestations, elle a “trouvé dans la théorie de l’attachement un certain nombre de réponses. Celle-ci n’explique pas tout, mais elle est une voie pour mettre en œuvre le méta besoin de sécurité qu’a présenté Marie-Paule Martin Blachais.”

Anne Raynaud invite à bannir les lectures trop simplificatrices de l’individu... ce qui suppose de savoir décoder ces troubles du comporte-

DOSSIER SPÉCIAL

ment. “Bien sûr, ces comportements perturbent, désorganisent, gâchent les relations et viennent démolir des choses qui ont déjà été construites... Lorsqu'on y est confronté, ils nous inquiètent, nous émeuvent, mais ils peuvent aussi nous informer et nous éclairer.”

L'experte illustre l'application de la grille de lecture avec trois situations cliniques emblématiques de ce que rencontrent les professionnels dans leur quotidien.

Premier exemple : Tom, 7 ans

Tom a 7 ans, vient en consultation pour “agitation”. Il a un comportement provocateur, agressif envers lui-même comme envers les autres. Plus il avance en âge et plus il est compliqué de les contrôler. À l'école il fait preuve d'agitation, d'agressivité et se désengage des activités scolaires. Sa vie a été marquée par une séparation parentale précoce, un conflit parental durable et une garde alternée. Malgré des violences intrafamiliales Tom n'a pas été confié à l'ASE.

Deuxième exemple : Mélina, 3 ans

Mélina, 3 ans et demi, consulte pour un retard de langage. Très silencieuse et très aidante pour sa maman, c'est une fillette presque transparente à l'école. Elle a peu d'intérêt pour les apprentissages, manifeste peu d'intérêt pour les jeux et pour les autres activités. Elle est la quatrième d'une fratrie d'une famille monoparentale.

Troisième exemple : Timéo, 10 ans

Timéo, 10 ans, consulte pour des troubles oppositionnels et provocateurs.

Après des échecs de placement dans différentes familles d'accueil, il a été confié à une MECS. Ne tolérant aucune consigne, il a des attitudes

sexualisées avec ses pairs et souffre d'un retard majeur dans ses apprentissages. Tom et le troisième d'une fratrie où tous les enfants ont été confiés à l'ASE. Il est depuis toujours dans un parcours de protection de l'enfance : pouponnière, famille relais, puis en famille d'accueil qu'il a rapidement désorganisé. Il en a donc changé avant d'être confié en MECS. Tom bénéficie de nombreuses visites avec ses parents (séparés) qui font l'objet de plainte pénale en cours pour maltraitance sur les enfants.

DES SYSTÈMES MOTIVATIONNELS CRUCIAUX

À partir de ces trois situations, Anne Raynaud développe la théorie de l'attachement en prévenant que la connaître ne signifie pas tout savoir “de la dimension psychique et psychopathologique d'un individu. C'est avant tout une théorie de la relation

qui doit s'inscrire dans une lecture intégrative du développement de l'individu. Citant le travail de John Bowlby et sa rigueur scientifique Anne Raynaud précise : “Lorsque l'on vient au monde, nous arrivons équipés de systèmes motivationnels. Ceux-ci sont comme une boîte à outils grâce auxquels on va rentrer en relation, nous développer et surtout survivre”. Ce sont donc des systèmes motivationnels génétiquement programmés. Il s'agit des systèmes d'attachement, de Care Giving, et d'exploration.

❶ - Le système d'attachement est un système d'alarme. “Pour avoir et parler d'un attachement in-formé”, il faut être dans un contexte de stress, d'alarme, de détresse. Des situations qui nous font activer notre son système d'attachement. Nous perdons alors notre équilibre émotionnel, mais aussi parfois notre équilibre somatique.”



LA SANTÉ MENTALE DES ENFANTS : MATRICE DES ADULTES DE DEMAIN



© L'Action Sociale

Éric Deleamar, Défenseur des enfants, a rappelé que la santé mentale est “la matrice” de chaque étape du développement social, psychologique, physiologique de l’enfant.

Son rapport annuel 2021, co-signé avec Claire Hédon, Défenseur des droits, est intitulé “Santé mentale des enfants : le droit au bien-être”. Un document qui repose sur les 3 000 saisines adressées et qui s’appuie sur la consultation de 40 experts (pédiatres, pédopsychiatres, médecins scolaires, magistrats, acteurs de terrain de la protection de l’enfance), et sur celle de 600 enfants.

Pointant les délais d’attente pour obtenir des places en CMPP, des soins en services de pédopsychiatrie, les mises en protection décidées par les magistrats, Éric Deleamar a insisté sur la question du droit au logement et a cité les jeunes victimes de discriminations, pris dans des addictions, victimes de prostitution ou de harcèlement (“de plus en plus nombreuses et qui représentent désormais près de 70 situations par an”).

Enfin, rappelant que La Convention internationale des droits de l’enfant évoque dans plusieurs de ses articles la santé mentale, Éric Deleamar a soutenu que “si celle-ci et le droit au bien-être des enfants étaient respectés, alors on s’approcherait de la définition de l’intérêt supérieur des enfants.”

Parmi les recommandations formulées dans ce rapport, le Défenseur des enfants a insisté sur qui préconise que chaque parent qui le souhaite (qu’il travaille ou pas) puisse bénéficier d’un accès aux services de la petite enfance. Le Défenseur a aussi plaidé pour renouer avec “les études d’impact des réformes envisagées. Et redonnons des moyens à la pédopsychiatrie, au médico-social, à la PJJ : cela soulagera aussi les départements.”

Anne Raynaud précise que la plupart des enfants du champ de la protection ont leur système d’attachement activé en permanence à cause des audiences chez le juge répétées chaque année, les visites médiatisées chaque semaine, les ruptures itératives...

Mais ajoute que les professionnels ont, eux aussi, leurs propres systè-

mes d’attachement activés lorsqu’ils sont soumis à des organisations ou des mauvaises organisations, qu’ils perçoivent comme des sources de menaces. Or, dit-elle, sans ce système d’attachement, on ne peut pas construire des liens d’attachement. Et ceux-ci se bâtissent uniquement par l’individu en détresse vers celui qui apporte du réconfort et les pro-

tections. “Celui-ci vient apporter protection, réconfort, proximité, et surtout éteindre ce système d’alarme qui est nécessaire pour retrouver son équilibre émotionnel. C’est vers elle que l’on va se tourner en cas de détresse pour lui témoigner de nos besoins d’attachement c’est-à-dire mon besoin de sécurité de proximité et de réconfort.” Elle rappelle que nous avons tous vécu un éloignement d’avec nos figures de proximité lors du premier confinement lié au Covid-19 et que nous avons alors perçu à quel point il pouvait être difficile à vivre.

② - Le système d’exploration

Il est lié au fait que pour survivre dans un milieu, nous sommes contraints de savoir extraire de l’information de ce qui se passe autour de nous. “C’est, par exemple, la manière dont je vais recevoir les apprentissages scolaires, la façon dont je vais rentrer en relation avec mes pairs, accueillir la relation d’aide, explorer mes émotions. C’est un système d’exploration majeur dans la compréhension de la théorie de l’attachement.

③ - Le système de Care Giving

Celui-ci s’active lorsque l’on perçoit la vulnérabilité de l’autre. C’est une sensibilité qui fait résonance avec la notion d’empathie. “Dans une attitude proactive, je vais prendre soin de cet autre pour éteindre son système d’attachement. Dans notre cas, ce système de Care Giving est celui qui fait nos fonctions professionnelles.”

Anne Raynaud explique que les travaux sur la théorie de l’attachement ont montré qu’il existe une compétition entre ces 3 systèmes. Lorsqu’on se sent menacé, on active

son système d'attachement et désactive ses systèmes d'exploration et de Care Giving.

C'est le cas des enfants confiés à l'ASE exposés à des visites médiatisées qui sont pour eux menaçantes. "Il lui est impossible d'entrer dans les apprentissages, c'est biologiquement impossible pour lui de construire des alliances thérapeutiques avec sa psychologue par exemple." Anne Raynaud invite aussi l'assistance à se souvenir que l'on demande beaucoup aux familles qui ont, elles aussi, un système d'attachement très activé. "Il est difficile de leur demander d'être de meilleur Care Giver tant qu'elles se sentent menacées."

Les trois systèmes qu'elle a décrits permettent à chacun de construire des stratégies adaptatives à son environnement dans la petite enfance puis à l'adolescence et qui "se revisitent lors de certains moments de vie : accès à la parentalité, deuil. La période cruciale reste celle des 3 premières années de vie, d'où l'importance d'une politique des 1000 premiers jours."

QUATRE SCÉNARIOS RÉGISSENT LES DIFFÉRENTES STRATÉGIES D'ATTACHEMENT

Pour résumer les stratégies d'attachement, Anne Raynaud utilise la métaphore du porte-avions. Ce porte-avions est la figure d'attachement, c'est-à-dire toute personne engagée émotionnellement auprès de l'enfant, qui lui offre présence, accessibilité, disponibilité de manière régulière. "Le petit avion sur celui-ci représente l'enfant. L'objectif est qu'il puisse décoller et partir explorer le monde, mais qu'en cas de danger il puisse revenir sur le pont, faire le plein de sécurité et reparter plus fort ensuite."



© iStock

■ Premier scénario : l'attachement sûr

"Le petit avion sait que quelqu'un veille sur lui, s'émerveille de ses capacités, mais peut l'aider à tout moment en lui offrant la sécurité de son refuge. 60 % de la population a un attachement sûr".

■ Deuxième scénario : la stratégie d'attachement ambivalent résistant

Elle survient lorsque la figure d'attachement est imprévisible. Elle peut être affectueuse ou indisponible, et l'enfant ne sait jamais à quoi s'attendre. "Le petit avion va revenir régulièrement se poser sur son porte-avions pour chercher cette sécurité. Mais assez vite il va commencer à utiliser des signaux de type aversif (provocation pleure crise colère agressivité...) pour manifester son besoin de sécurité non pourvu. Mais il va alors récolter souvent l'inverse. Incapable de répondre, le porte-avions va s'éloigner.

10 à 15 % de la population en général sont dans ce type d'attachement insécure."

■ Troisième scénario : l'attachement insécure évitant

Il se manifeste par une indisponibilité du porte-avions. Au bout d'un moment le petit avion va devenir autonome et se débrouiller seul, mais il va explorer moins et moins loin.

■ Quatrième scénario : l'attachement désorganisé

"Le petit avion a décollé, mais se fait attaquer par son porte-avions. La personne qui est censée désactiver son système d'attachement est à l'origine de l'activation par l'agression. L'enfant ne peut pas comprendre ce qui se passe : peut-il ou non demander de l'aide?"

La figure d'attachement, explique Anne Raynaud devient effrayante. "On appelle cela la peur sans solu-

tion”. C’est une source de très grande fragilité et souvent de la psychopathologie. 10 % à 15 % de la population en général est concernées par cet attachement désorganisé, mais dans le champ de la protection dans l’enfance, le chiffre monte de 60 à 90 %.”

Cet attachement désorganisé s’explique par trois modalités, détaille Anne Raynaud.

❶ - Le comportement contrôlant punitif avec ou sans recherche d’attention négative. Ce sont des enfants qui vont saboter la relation plutôt que de subir une nouvelle rupture. Ils deviennent ingérables, “incassables”. On ne sait plus comment prendre soin d’eux.

❷ - Le Care Giving compulsif. Ce sont des enfants ou des adolescentes qui sont particulièrement compliants à tout, mais à leurs propres dépens. Ils sont dans une forme d’obéissance compulsive.

❸ - Les attitudes d’hypersexualisation avec érotisation des relations. “Ce sont les cas les plus graves et ils surviennent même si les enfants n’ont pas directement subi d’agressions sexuelles.”

LES MANIFESTATIONS DU BESOIN D’ATTACHEMENT

Les enfants, poursuit la spécialiste, manifestent leurs besoins d’attachement par différents comportements d’attachement :

■ Les comportements de signalisation : par exemple par des babillages, des sourires qui maintiennent la figure d’attachement proche de l’enfant après un moment de détresse.

■ Les comportements actifs : suivre des yeux, aller vers et en s’ac-

crochant à la figure d’attachement.

■ Les comportements aversifs : pleurs, cris, colère, opposition...

“Ces deniers amènent la figure d’attachement à éloigner l’enfant, illustre Anne Raynaud. Nous avons tous connu une maîtresse qui éloigne un enfant perturbateur en le mettant dans la classe d’à côté. C’est une réponse qui vient activer le système d’attachement de cet enfant, donc majorer son insécurité, ses troubles du comportement, sa souffrance. Les comportements aversifs ne sont pas des demandes de rupture même s’il y ressemble, mais c’est un appel à l’aide de proximité et de réconfort”.

Anne Raynaud a poursuivi son intervention en reprenant les trois exemples des enfants en faisant l’hypothèse que Tom a un attachement ambivalent-résistant, Mélina, un attachement insécure évitant et Timéo a, lui, un trouble de l’attachement désorganisé. Elle indique pour ce dernier qu’il des “troubles de l’attachement que l’on sait peu diagnostiquer en France. Reconstruire ce qui ne s’est pas construit dans leur petite enfance est compliqué et nécessite une prise en charge très spécifique. Dans le cas de Timéo les visites médiatisées c’est le porte-avion qui lui tire dessus chaque semaine et dont les conséquences se répercutent dans les familles d’accueil. Cela ne veut pas dire qu’il ne faut pas de visite des parents, mais il faut réfléchir à la fréquence, les modalités d’organisation et comment tout cela est vécu par l’enfant.”

SANS SÉCURITÉ ÉMOTIONNELLE, PAS DE SOINS EFFICACES

L’éminent Professeur Maurice Berger, participait à la conférence a confirmé: “la clinique et la théorie de l’attachement doivent être nos bousso-

les”. Il reconnaît que cela coûte cher à court terme, mais que “c’est extrêmement rentable à long terme”. Par ailleurs, plutôt que d’offrir de prise en charge, il préfère parler d’offre relationnelle ou d’offres de soins psychiques, mais ajoute “qu’en effet, comme il a été dit, les soins ne sont efficaces que s’il y a une sécurité émotionnelle dans la vie de l’enfant”. La continuité de prise en charge est nécessaire, mais souligne quelle pose beaucoup de questions notamment celle de l’investissement des professionnels de l’enfance. “Où vit l’enfant détermine là où sont les personnes les plus significatives pour lui. Le turn-over en protection de l’enfance est l’anti-construction de sa sécurité. Il faut pouvoir motiver les professionnels pour qu’ils aient envie de connaître et d’accompagner la suite de l’histoire de l’enfant”.

Autre point important, celui du temps individuel. Un enfant ne pourra pas partager ses soucis que si on lui offre une relation individuelle, explique-t-il en regrettant que “nos lieux d’accueils et de soins en hôpital de jour n’offrent souvent que des temps de groupes. Par ailleurs, on accueille l’enfant pour le temps de la crise, bien souvent. Or lorsqu’on a atteint un certain niveau de désorganisation psychique, il faut des temps de lit, de soins, longs. En avons-nous les moyens ?”

DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

L’après-midi, des acteurs de terrain sont venus témoigner de ce que les formations aux théories de l’attachement ont changé dans leurs pratiques. Ainsi, Isabelle Hernandez, assistante familiale en Gironde qui a été formée par l’Institut de la parentalité, a expliqué regarder aujourd’hui différemment les enfants qui manifestent des troubles de com-

portement. Elle a cité l'exemple d'une petite fille de deux ans qu'elle accueille actuellement "en relais". Enfant prématurée, née dans le cadre d'un déni de grossesse, pour laquelle il y a des suspicions de violences, la petite souffre de troubles de comportements sévères. Lorsqu'elle est arrivée chez Isabelle Hernandez, elle ne marchait pas, mais rampait, parlait peu, se cognait volontairement en balançant sa tête dans son lit, ne supportait pas le contact avec l'eau, etc. "Tout laissait croire à une enfant handicapée, ce qu'elle n'était pas, nous disait la médecine." Isabelle et son époux ont essayé différentes techniques, et "astuces", pour l'amener à ne plus se cogner, à ne plus avoir peur de l'eau (en mettant un siège dans la baignoire), à marcher à 4 pattes d'abord puis debout, à manger seule... "La théorie de l'attachement m'a montré qu'il ne fallait jamais faire entrer un enfant dans des cases. En sécurisant l'enfant, on lui permet d'évoluer. Depuis cette formation, j'apporte des réponses plus professionnelles."

LA THÉORIE DE L'ATTACHEMENT DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL D'URGENCE

Le second témoignage fut apporté par Cyril Laval, chef de service du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) établissement d'accueil d'urgence, d'observation et d'orientation. L'équipe de l'unité éducative Petite Enfance a, elle aussi, suivi cette formation en 2019.

Le CDEF fait de l'accueil inconditionnel, en urgence, 24 h/24, et s'attache à apaiser la situation rencontrée, à l'évaluer pour pouvoir proposer un accompagnement adapté avec d'autres dispositifs plus pérennes. Cyril Laval (qui dirige depuis l'unité Adolescents) a expliqué que

le "public type" du service est celui d'enfants très carencés d'un point de vue éducatif et affectif qui évoluent souvent dans un contexte de violences conjugales et qui ont parfois vécu des ruptures de prise en charge. En moyenne 50 à 70 % des enfants accueillis relèvent d'un dispositif de type ITEP, Institut d'éducation motrice, hôpitaux de jour. Disposant de 9 places en 2021, l'unité du CDEF a fait 18 accueils d'urgences et 16 orientations, avec en moyenne un taux d'occupation de 104 % (le centre devant parfois accueillir 10 ou 11 enfants simultanément).

Il évoque bien plus tard: "140 enfants 0-10 ans accueillis sur l'établissement" mais aussi une démarche de formation lancée pour le service petite enfance qui compte une pouponnière de 35 places, 4 services d'internat (un pour le 3/6 ans trois pour les 6-10 ans), et le service Optimômes.

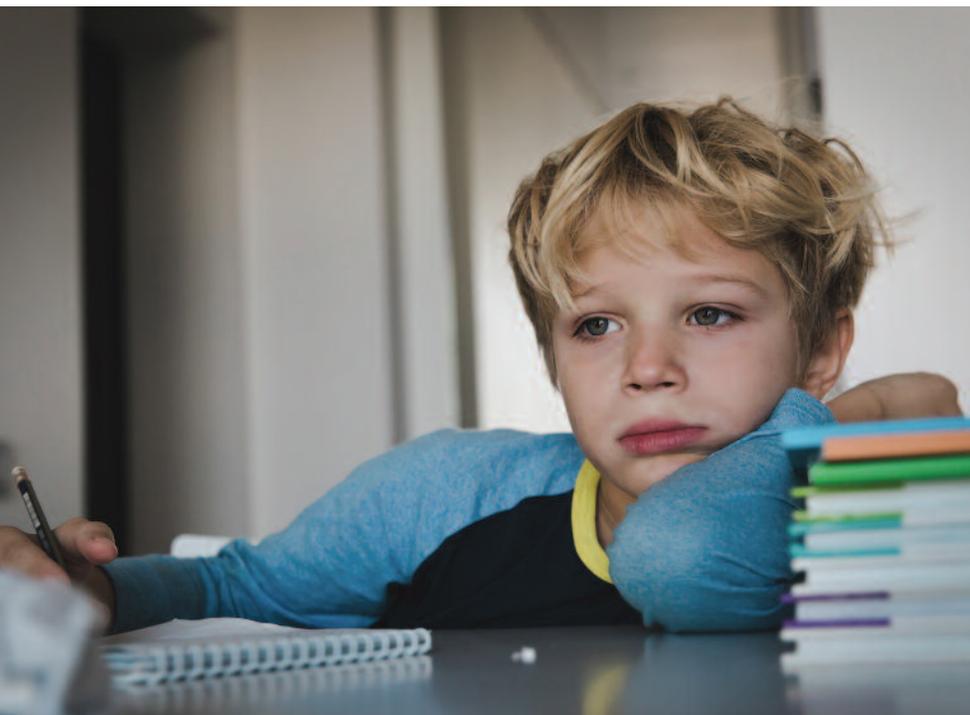
Cyril Laval explique que cette formation à la théorie d'attachement à "tout changé" dans leurs pratiques. La première évolution qu'il mentionne est celle du changement de regard sur le parent. "Nous comprenons mieux qu'il ne peut être réduit à un individu défaillant et violent. Il a une histoire qu'il nous faut prendre en compte pour aider l'enfant". Il s'agit donc, ajoute-t-il, de repenser sa place au regard de l'apport de la théorie d'attachement qui considère le parent comme l'un des acteurs du placement. En pratique, cela se traduit "des choses aussi simples que d'envoyer régulièrement des emails ou des photos des enfants dans leur quotidien ou de permettre des échanges par visioconférence, illustre Cyril Laval. Cela peut aussi être d'associer le parent à l'achat d'une paire de lunettes ou proposer des espa-

ces de rencontre médiatisés avec des professionnels qui ont en tête leurs capacités et difficultés. Dans cette configuration les professionnels se retrouvent en quelque sorte des 'figures d'attachement' des parents."

La formation a aussi apporté un socle théorique commun à l'équipe, ce qui se manifeste notamment par un champ lexical partagé. Ensuite le chef de service note que les troubles de l'enfant ne sont plus jamais vus comme des attaques dirigées contre la personne qui s'occupe de lui, "mais uniquement comme l'expression d'une souffrance d'une difficulté liée à la séparation." Cyril Laval a aussi remarqué une meilleure "objectivation des écrits des professionnels", moins stigmatisants et qui n'oublient pas de donner les raisons qui peuvent expliquer les manifestations des troubles. Il cite encore une meilleure capacité à maintenir un cadre sécurisé pour les enfants en toutes circonstances, ce qui a été expérimenté lors du confinement lié au Covid-19.

Des changements de posture dont l'efficacité ne fait, selon lui, aucun doute. "Sans pouvoir nourrir mon propos de chiffres, je suis certain que 100 % des enfants accueillis sur le service ont été apaisés." Il ajoute que certains sont pourtant arrivés avec des troubles massifs et des vécus très violents. Plusieurs avaient connu plusieurs familles d'accueil, d'autres refusaient de dormir dans un lit (se mettent dessous en position fœtale). "Les partenaires avec qui nous travaillons ont également constaté eux aussi ce mieux-être qui se traduit aussi physiquement : les postures changent, les regards ne fuient plus, des sourires naissent..."

En conclusion, Cyril Laval constate que pour des professionnels confrontés sans cesse à des urgences, pou-



voir se référer à des fondamentaux théoriques les rassure dans leurs pratiques “et donc, au final, de devenir rassurant pour l'enfant.”

Le seul bémol dont il fait part est celui de ne pas être totalement suivi ou compris de ses collègues ou confrères qui, eux, n'ont pas bénéficié de la formation. “Lorsqu'on est le seul service formé d'un grand établissement qui en compte beaucoup, il est difficile d'influer, d'apporter une nouvelle dynamique. Pour l'équipe cela peut générer des frustrations, des incompréhensions voire de clivages.”

POUR UNE MEILLEURE COOPERATION ENTRE LE MEDICO-SOCIAL ET L'ASE

Fort de tous ces constats, comment peut mieux s'articuler la coopération entre le secteur médico-social et le secteur de la protection de l'enfance ? Un début de réponse a été apporté par Stéphanie Lehoux, coordinatrice de l'Équipe Mobile Ressource (EMR) de l'association Jeu-

nesse et Avenir de Loire-Atlantique. Lancée en 2014 et financée par l'ARS, l'EMR de Loire-Atlantique est l'une des deux expériences pilotes du territoire et elle a fait le choix d'intervenir en appui aux professionnels. Stéphanie Lehoux a souligné l'importance de dépasser la complexité inter-institutionnelle. L'un des objectifs affichés lors de la création de l'EMR était d'éviter les ruptures de parcours. Après avoir étudié le profil de l'enfant et observé ce qui pose problème, pour lui, dans chacun des lieux qu'il fréquente, les équipes définissent la meilleure manière de “porter l'enfant, en cherchant à articuler nos réponses”. L'EMR peut aussi venir cette fois plus spécifiquement en appui à une équipe de professionnels qui se trouve dans une situation d'impasse. Stéphanie Lehoux note aussi que la Protection de l'Enfance est impactée par le fait que des services médico-sociaux ne peuvent plus prendre en charge

que de manière séquentielle les enfants “ce qui contraint les services de Protection de l'Enfance à assurer ce temps de pris en charge non-couvert par le secteur médico-social. Cela pose la question de la manière dont sont bâties les politiques publiques, la manière dont on pense la complémentarité d'une prise en charge dans l'intérêt de l'enfant.”

La conclusion de journée est revenue à Geneviève Avenard, ancienne Défenseur des enfants et auteure du rapport “Handicap et protection de l'enfance, des droits pour des enfants invisibles” du Défenseur des droits (2015). Reprenant l'expression d'Anne Raynaud “Chausser les lunettes de l'attachement”, elle a rappelé que c'était faire un pas de côté inspirant qui permet de mesurer combien cette approche est opérante”, a-t-elle exprimé. Elle a souligné que ces lunettes de l'attachement sont aussi celles des droits de l'enfant. “Elles visent à ce que l'enfant soit respecté dans sa dignité, son intégrité physique et psychique ; un être singulier, en construction et pas comme un ‘incassable’”.

Rappelant que les droits de l'enfant sont une responsabilité partagée, elle s'est félicitée que le sujet soit devenu légitime aux yeux des pouvoirs publics, mais aussi et surtout que les professionnels de terrain s'en emparent de plus en plus. “C'est abordé dans les schémas départementaux, des groupes de travail se sont mis en place entre les ODPE et le MDPH, des études ont été lancées par les CREA...” Enfin elle a appelé de ses vœux “une meilleure formation de tous les professionnels aux besoins fondamentaux, aux connaissances théoriques sur l'attachement, aux droits à l'intérêt supérieur de l'enfant.”



IL FAUT TO

Dans l'esprit du proverbe africain "Il faut tout un village pour élever un enfant", SOS Villages d'Enfants propose dans cette rubrique un éclairage des divers enjeux de la protection de l'enfance illustrés par les programmes et actions qu'elle développe dans une logique de synergie entre acteurs afin de créer des alliances éducatives dans l'intérêt de l'enfant.

Comprendre et accompagner les enfants en situation complexe

PAR SANDRINE DOTTORI

Dans le champ de la protection de l'enfance, différents vocables ont été utilisés au fil des décennies pour caractériser ces enfants et ces adolescents mettant les institutions et les professionnels en grande difficulté : enfants «à difficultés multiples», «difficiles», «incassables», «borderline», et aujourd'hui «enfants en situation complexe».

Ces situations difficiles à cerner et à accompagner mobilisent beaucoup de moyens et d'énergie de la part des équipes sans toujours donner le sentiment d'une réponse adaptée aux besoins de ces enfants qui font souvent l'objet de réorientations successives, créant ainsi des ruptures supplémentaires dans des parcours déjà complexes.

Qui sont-ils ? Quelles réalités recouvre exactement cette désignation aujourd'hui très répandue dans notre secteur ? Quelles modalités d'accompagnement leur proposer ? Comment mieux soutenir les équipes dans leur travail au quotidien auprès de ces enfants et jeunes en grande souffrance ? C'est ce chantier que l'association SOS Villages d'Enfants

a initié en 2020 à partir d'un état des lieux réalisé auprès de l'ensemble de ses villages d'enfants et établissements et qui permet aujourd'hui de cerner plus précisément ces situations, de formuler des hypothèses quant à la difficulté à répondre aux besoins spécifiques de ces enfants, et d'envisager de nouvelles pistes de travail pour les accompagner autrement.

SITUATIONS COMPLEXES : DES PARCHEMINS À DÉCHIFFRER

DES ENFANTS PLUS EN DIFFICULTÉ QUE LES AUTRES ENFANTS ACCUEILLIS

Comme de nombreux établissements d'accueil, les villages d'enfants sont concernés par la problématique des enfants dits « en situation complexe ». Les équipes décrivent des situations d'enfants plus en difficulté que les autres enfants accueillis⁽¹⁾, manifestant des comportements difficiles à décrypter et à prendre en charge, récurrents, et pour les-

OUT UN VILLAGE...

quels la prise en charge atteint ses limites. Elle peut même engendrer des souffrances supplémentaires comme les conflits de loyauté, l'incompréhension et le rejet du placement.

Les origines multifactorielles de leur situation, les manifestations protéiformes (avec ou sans violence), augmentées par le manque de relais spécialisés (soins notamment mais pas seulement), l'absence de globalité de la prise en charge, et la nature des liens avec les parents, rendent leur prise en charge difficile voire impossible parfois. Le besoin d'exclusivité relationnelle, très fréquent chez certains de ces enfants est souvent incompatible avec la prise en charge de plusieurs enfants.

Les manifestations de leur mal-être sont très variables, et ne sont pas nécessairement de la violence physique. Il peut s'agir d'attitudes de repli voire de dépression. Ces manifestations sont souvent l'expression -internalisée ou externalisée- de vécus traumatiques.

C'est pourquoi il est indispensable de considérer les troubles du comportement comme une forme de communication d'un malaise, un symptôme à analyser et de ne pas les réduire à leur dimension comportementale, et de porter une attention particulière aux difficultés qui ne se voient pas -ou moins- mais qui sont tout autant préoccupantes (la complaisance excessive, les enfants qui font illusion (« je vais bien, je n'ai besoin de rien »), les enfants dépressifs). La période de l'adolescence est d'autant plus sensible chez ces enfants « qui ne font pas de bruit » qu'il s'agit d'une période au cours de laquelle le jeune revisite ses liens d'attachement. Les manifestations du mal-être sont alors difficilement compatibles avec les attendus de leur accompagnement en termes d'autonomie et d'insertion (marginalisation, tentatives de suicide, dépressions, consommation de drogue, mise en danger sur le plan sexuel etc.).

DES SCHÉMAS RELATIONNELS COMPLEXES

Les troubles de l'attachement constituent le point commun à toutes les situations complexes étudiées dans le cadre de ce travail. Ces enfants souffrent tous d'un trouble de la relation, à des degrés plus ou moins élevés selon ce qu'ils ont vécu et selon leur faculté de résilience. Ils ont tous un besoin d'exclusivité dans la relation et une prise en charge très individualisée ressort comme une nécessité pour tous, proche du « un pour un » pour un grand nombre d'entre eux.

Dans ces situations, le cadre éducatif proposé ne fait pas sens pour les enfants, et crée même un conflit de loyauté entre deux systèmes de référence : demander de s'attacher alors que j'ai été abandonné, de prendre soin des autres lorsque l'on n'a jamais pris soin de moi, de ne pas user de la violence alors que c'est le seul mode relationnel que j'ai connu et expérimenté, etc. Ce conflit de loyauté entre deux schémas de pensée difficilement compatibles constitue une forme de violence institutionnelle pour ces enfants et crée chez eux un conflit interne difficile à gérer.

Accéder à l'histoire familiale est donc indispensable pour décrypter les comportements des enfants et

MANIFESTATIONS DU MAL-ÊTRE

- **Difficulté de gestion des émotions**
- **Absence d'empathie**
- **Violence psychologique envers les personnes ou les animaux**
- **Agressivité, violence physique ou verbale envers les personnes**
- **Violence tournée vers les biens matériels**
- **Délinquance**
- **Mise en danger de soi, prises de risques excessives**
- **Comportements sexuels inadaptés**
- **Violences sexuelles**
- **Refus systématique du cadre éducatif**
- **Attitude de retrait, voire complaisance excessive**
- **Symptômes dépressifs**
- **Impossibilité de se projeter**
- **Recherche d'exclusivité dans la relation**



IL FAUT TO

faire le lien avec ce qu'ils ont vécu (comprendre leurs schémas de pensée, la construction de leur relation à l'Autre). Sans cette clé, certains comportements d'enfants sont incompréhensibles et relèvent de l'impensable.

Mais ce travail de décryptage et d'accompagnement de l'enfant dans son histoire familiale et d'attachement est souvent difficile à réaliser, notamment avec des parents qui entretiennent le conflit de loyauté. Il s'agit pourtant d'un préalable incontournable pour pouvoir travailler à l'élaboration de nouveaux schémas relationnels : s'intéresser à ce que l'enfant a construit de la représentation de lui-même, de l'estime de soi, et de la relation à l'Autre. Il ne peut se faire que dans le temps long, ce qui suppose d'éviter les ruptures de parcours et une solide articulation entre les différents acteurs qui gravitent autour de la famille.

DES PISTES POUR ACCOMPAGNER AUTREMENT

En faisant de cette thématique une des priorités de travail pour les années à venir, l'association fait l'hypothèse d'un double impact : une meilleure adaptation de l'accompagnement aux besoins de ces enfants et un soutien renforcé aux professionnels (formation, recrutement, diversification des réponses, amélioration des conditions de travail...).

MIEUX PRENDRE EN COMPTE LE PSYCHO-TRAUMATISME ET SES CONSÉQUENCES

La problématique des enfants en situation complexe évoque très largement les situations d'enfants ayant vécu des traumatismes psychiques insuffisamment pris en compte dans l'accompagnement au quotidien : le repérage des troubles réactionnels à des événements traumatiques est trop tardif et rarement adossé à un véritable diagnostic, l'accompagnement au quotidien n'est pas adapté (centré sur la gestion des manifestations comportementales, réactions inadéquates du fait d'une incompréhension du fonc-



©Stock

tionnement psychique de ces enfants, insuffisance du suivi psychologique), et la prise en charge relevant du soin fait souvent défaut (pénurie de pédopsychiatres dans de nombreux territoires, listes d'attente).

C'est pourquoi un renforcement de l'expertise des équipes autour du psycho-traumatisme a été initié dès 2020, associant la formation à la spécificité de la clinique de la maltraitance à destination des psychologues et au repérage du psycho-traumatisme dans la prise en charge dans un cadre pluridisciplinaire :

- La procédure d'admission a été renforcée dans le sens d'un meilleur repérage du psycho-traumatisme ;
- En partenariat avec un pédopsychiatre, un outil d'observations croisées permettant une gestion coordonnée d'un parcours de soin et d'accompagnement thérapeutique pour chaque enfant a été créé. Il est expérimenté depuis 2021 dans tous les villages d'enfants ;

...TOUT UN VILLAGE...

■ Dans le cadre de la mutualisation des connaissances et des outils proposés par la fédération internationale SOS Villages d'Enfants, un espace formatif sur le psycho-traumatisme et ses conséquences dans les relations et la prise en charge par les professionnels a vu le jour. Cet espace s'adresse à des non spécialistes tout en apportant des éléments d'information de qualité et des outils simples à utiliser au quotidien. En 2021, l'association en a réalisé une traduction française pour en faire bénéficier l'ensemble de ses équipes sous forme de modules en ligne. Depuis la crise sanitaire, dans plusieurs villages d'enfants, un partenariat avec un pédopsychiatre est expérimenté pour la gestion des situations les plus complexes et les plus urgentes avec la réalisation d'une observation diagnostique accompagnée de préconisations pour la prise en charge tant éducative, psychologique qu'en termes de soins. Ce regard médical externe est une réelle avancée dans la prise en charge des enfants et fait guidance pour les professionnels. Toutefois, la difficulté à concrétiser ces préconisations du fait de l'offre de soins disponible, mais également de la réticence de certains praticiens à suivre les recommandations d'un pédopsychiatre qui n'était jusqu'alors pas impliqué dans la prise en charge constituent des freins à lever. Enfin, pour mieux répondre aux besoins spécifiques des enfants ayant subi des violences sexuelles, l'association a développé un partenariat avec le Centre des Buttes Chaumont pour former l'ensemble de ses équipes au repérage et à la prise en charge des enfants victimes de violences sexuelles. L'approche est développée autour de trois axes : les procédures pénales et internes à actionner, l'accompagnement éducatif et la prise en charge thérapeutique. Les fondements cliniques sont ceux de la thérapie familiale systémique permettant une approche globale des interactions en jeu.

OFFRIR DES ESPACES DE RESSOURCEMENT ET DE RÉPIT AUX ENFANTS EN SITUATION COMPLEXE

Parallèlement à une montée en compétence sur le repérage des situations complexes, du psycho-traumatisme et de ses conséquences, l'association a mis la priorité sur la diversification des modes d'accom-

pagnement pour sortir des logiques strictement sanitaires et favoriser une approche fondée sur le bien-être entendu au sens de l'OMS⁽²⁾. Dans le cadre de son programme « Accompagner Autrement », l'association soutient le développement au sein de ses établissements d'interventions tournées vers le bien-être comme la médiation artistique, la médiation animale, la médiation par le sport, et le développement de l'approche Snoezelen qui permet d'offrir un espace de relâchement et de réduction des tensions dans une perspective de sécurité psychocorporelle. L'association développe actuellement des accueils externalisés mobilisables à tout moment comme l'accueil-relais pour éviter les ruptures de prise en charge et expérimente les séjours de répit éducatif visant le « pas de côté » et le ressourcement dans une perspective thérapeutique.

Certains enfants accueillis en protection de l'enfance se trouvent plus en difficulté que d'autres du fait de troubles psychiques importants liés à des vécus traumatiques qui s'aggravent souvent faute de prise en charge adaptée. L'impact de ces vécus sur leur santé, leur scolarité et plus largement de leur bien-être est important.

Le défaut d'offre de soins pour ces enfants est une piste qu'il est urgent de travailler à l'échelle des politiques publiques. Pour autant, l'action éducative demeure pertinente. Mais elle ne peut constituer le seul levier. Ses effets restent en effet trop souvent limités au regard des besoins spécifiques de ces enfants et en l'absence d'une approche dynamique associant dimension thérapeutique et dimension éducative.

¹ Si les enfants accueillis dans nos structures sont par définition tous en souffrance, certains psychologues évoquent une différence notable avec ce public en termes de mise en place de mécanismes de défense face à la difficulté et l'adversité.

² La santé telle que définie par l'OMS depuis 1946, désigne « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Cette approche positive et ambitieuse de la santé résulte d'une rencontre de l'individu avec son environnement. Elle invite à sortir des logiques segmentées et strictement sanitaires, pour développer un éco-système bienveillant autour de la personne.



© Clothilde Penet, Journaliste

RELANCE DES ADEPAPE : COMMENT LES ODPE REVOLUTIONNENT LA PARTICIPATION COLLECTIVE DES JEUNES EX/PLACES

Pour sa rubrique “Pair et Repairs”, l’association Repairs se lance dans un dossier au long cours (sur plusieurs numéros) sur le rôle majeur que tiennent désormais les Observatoires départementaux de la protection de l’enfance (ODPE) dans le renforcement de la participation des personnes ex/placées et de leurs parents. Depuis leur création par la loi du 5 mars 2007 et le renforcement de leurs missions par la loi du 14 mars 2016, de nombreux ODPE ont été moteurs dans la création ou la relance des associations de personnes ex/placées, les fameuses ADEPAPE.

PAR BLEEK GILLIAM

A...DE...PA...PE, DE QUOI PARLE-T-ON AU JUSTE ?

Qu’elles soient affiliées à la Fédération nationale des ADEPAPE ou à la communauté Repairs, les ADEPAPE ont toutes pour base légale l’article 224-11 du Code de l’Action Sociale et des Familles . Cet article rappelle leurs missions en matière de représentation et de soutien aux sortant de l’Aide Sociale à l’Enfance. Bien que cette loi qui encadre l’activité des ADEPAPE insiste sur la capacité de ces associations pour attribuer divers soutiens financiers à leurs membres en difficultés, les ADEPAPE ont toujours intégré dans leur projet associatif des actions de lien social et sont, pour certaines d’entre elles, de véritables lieux d’apprentissage de la vie

citoyenne par le biais de l’engagement associatif. Du côté de leur public, ces associations qui étaient initialement composées de pupilles et anciens pupilles de l’Etat se sont peu à peu ouvertes à tous les sortants de l’ASE. Les ADEPAPE affiliées à la communauté Repairs sont d’ailleurs également ouvertes aux jeunes de la PJJ et du milieu ouvert.

Depuis les années 2010, ces associations se sont régénérées et ont vu leur rôle se consolider fortement dans le paysage de la protection de l’enfance. D’abord au début des années 2010, sous l’effet de la grande visibilité permise par les Assises nationale de la protection de l’enfance, dont les organisateur.trices ont eu très tôt le parti pris de faire intervenir des personnes ex/placées en



plénière et en ateliers. Ensuite au milieu des années 2010, avec l'arrivée au sein des ADEPAPE d'une nouvelle génération de militants, issus notamment de la recherche par les pairs dirigée par Pierrine ROBIN, et qui a donné lieu à la création de la communauté Repairs. Enfin, le tournant des années 2020 laisse entrevoir un renforcement supplémentaire de leur rôle, grâce à l'action résolue de nombreux ODPE en faveur de la participation des personnes concernées, qu'il s'agisse des personnes ex/placées ou de leurs parents. Par son caractère pluri-institutionnel, l'ODPE ne serait-il pas finalement le cheval de Troie de la participation collective en protection de l'enfance ? Pour répondre à cette question, nous iront à la rencontre de celles et ceux qui dans

leur département se sont fortement engagés dans régénération des associations de personnes ex/placées.

¹ Les associations départementales des personnes accueillies en protection de l'enfance représentent et accompagnent ces personnes. Elles participent à l'effort d'insertion sociale des personnes accueillies en protection de l'enfance. A cet effet, elle peut notamment leur attribuer des secours, primes diverses et prêts d'honneur. Ses ressources sont constituées par les cotisations de ses membres, les subventions du département, des communes, de l'Etat, les dons et legs. Le conseil d'administration comporte deux membres des conseils de famille des pupilles de l'Etat.

² La transition à l'âge adulte au prisme d'une recherche par les pairs, 2015 : par Pierrine Robin, Marie-Pierre Mackiewicz, Bénédicte Goussault, Sylvie Delcroix et 13 jeunes sortant de l'ASE. Recherche soutenue par l'ONPE, SOS Villages d'Enfant, Apprentis d'Auteuil, les CD du Val de Marne et des Hauts-de-Seine

LA RELATION ADEPAPE-ODPE : UN BON LEVIER POUR PRENDRE EN COMPTE LES SAVOIRS D'USAGES DES JEUNES EX/PLACÉS, SANS LES INSTRUMENTALISER

Interview de Lydie JOULAIN, Chargée d'études à l'Observatoire départemental de Protection de l'Enfance de Loire-Atlantique

LE BPE : En quoi la création d'une ADEPAPE Repairs en Loire-Atlantique peut-elle contribuer à accélérer la participation collective des personnes ex/placées ?

Lydie JOULAIN : Le département de Loire-Atlantique a impulsé en 2019 la création d'une ADEPAPE Repairs, en complément de l'action de « l'ADEPAPE historique », présente depuis plus de soixante-dix ans sur notre territoire. Cette impulsion a d'abord répondu à un constat que tous les acteurs de l'action sociale peuvent faire et qui est sans appel : alors même que la participation des usagers est devenue une préoccupation inhérente au travail social depuis les années 1980, nous avons aujourd'hui encore le plus grand mal à mobiliser les personnes ex/placées et leurs parents dans les espaces de concertation départementaux. Nous faisons donc face à une évolution culturelle lente dans la mesure où la participation des personnes concernées ne s'installe pas naturellement. Dans ce contexte, les initiatives telles que Repairs sont précieuses car elles constituent une sorte de « coups de boutoir » qui permet

d'installer rapidement une culture de la participation. A nous, au sein des départements, de créer des espaces qui permettent d'ouvrir cette brèche et d'accueillir cette participation collective nouvelle des usagers. En la matière, l'ODPE constitue un espace idéal.

Le BPE : Quels sont, selon vous, les apports des savoirs d'usage des personnes ex/placées à l'amélioration de la politique départementale de protection de l'enfance ?

L. J. : Ma conviction personnelle est que la parole des enfants et des jeunes est un contrepoint majeur à l'action sociale. Les personnes ex/placées ont quelque chose à dire de la manière dont on conçoit l'intervention auprès d'elles et permettent d'apporter un éclairage nouveau sur les angles morts de notre travail. Selon moi, le contrepoint qu'elles apportent est de même poids que celui des corps professionnels. Ce contrepoint a la spécificité d'aider l'action sociale à résister aux écueils de la technisation et de la rigidité. Par ailleurs, dans une vie professionnelle antérieure,

j'ai pu constater les effets de la pair-aidance dans le champ du handicap et notamment sa capacité à faire évoluer les pratiques et à apporter un éclairage singulier, qui complète et renforce l'action des professionnels. C'est donc un enjeu démocratique fort qui a présidé au soutien à la création de l'ADEPAPE Repairs Loire-Atlantique car en n'ouvrant pas d'espace de participation on se prive de la connaissance des personnes ex/placées.

Le BPE : Quel a été le rôle de l'ODPE dans la création de Repairs Loire-Atlantique ?

L. J. : Je pense qu'en matière de participation des personnes ex/placées ou de leurs parents, il ne faut pas chercher à convaincre par la parole mais bien plutôt par les actes. Par sa composition pluri-institutionnelle, l'ODPE est à ce titre un lieu particulièrement adapté pour enclencher toute démarche de participation collective des usagers. L'ODPE a un rôle essentiel à jouer en donnant à voir ce qu'est la participation « en acte ». Cela suppose d'aller chercher les personnes ex/placées là où elles sont. Pour relancer la participation et l'action collective des personnes ex/placées en Loire-Atlantique j'ai donc invité l'association Repairs Paris à la conférence de l'ODPE au printemps 2019. La puissance du témoignage des membres de Repairs Paris, y compris dans leur fragilité, a été une démonstration par les actes de ce que la participation produit comme surplus de connaissance pour l'instance départementale et pour les professionnels de la protection de l'enfance. C'est au cours de cette conférence qu'un lien s'est créé entre Repairs Paris et le Président du Conseil départemental et que l'envie d'accompagner le déploiement de Repairs en Loire-Atlantique s'est concrétisée.

Le BPE : En matière de participation, il existe un risque réel d'instrumentalisation de la parole des personnes ex/placées. De quels principes d'action l'ODPE et le Département disposent-ils pour l'éviter ?

L. J. : Il n'est pas rare en effet qu'il y ait des risques d'instrumentalisation, d'où l'importance de réfléchir en amont aux enjeux éthiques et aux méthodes de recueil de la parole. La participation ce n'est pas mettre une personne concernée autour de la table : il faut préparer les personnes ex/placées et s'y préparer soi-même en tant qu'institution. Il faut en premier lieu bien définir les objectifs de la participation selon les

sujets et les espaces : s'agit-il d'informer les personnes ex/placées ? S'agit-il-t-il de les consulter ? De co-décider avec elles ? De co-construire avec elles ? De la réponse à ces questions découlera des modalités de participation très différentes et il est essentiel d'être au clair dès le lancement du processus car si on ne l'est pas on génère fatalement de la désillusion.

Le BPE : Contrairement aux autres acteurs de la protection de l'enfance, les personnes concernées (enfants, parents) s'entendent parfois dire que leur parole n'est pas « représentative », ce qui peut être vécu durement par les intéressées. Comment éviter cet écueil ?

L. J. : On peut le regretter mais il y a effectivement parfois une difficulté pour certains professionnels à entendre le retour d'expérience des personnes concernées. Il peut arriver qu'on disqualifie leur parole en disant : "c'est lié à son parcours singulier", "il ou elle ne représente que lui ou elle-même", "le laisser s'exprimer dans cet espace risque de le remuer", etc. Il faudrait pourtant reconnaître que l'imprégnation du parcours de vie dans la parole des personnes concernées est aussi une richesse pour nous et ne pas disqualifier cette parole au motif qu'elle serait singulière et donc non « représentative ». A nous d'éduquer nos oreilles de professionnels, de nous former à la question de la participation et de la pair-aidance. Lorsque ce n'est pas la vibration du témoignage qu'on recherche mais bien l'expression collective, on crée un contexte favorable pour accueillir la parole des personnes. Pour l'ODPE il y a donc un intérêt réel à privilégier l'expression des collectifs tels que les ADEPAPE. Faire appel à une organisation plutôt qu'à des personnes isolées permet également de restituer les parcours en protection de l'enfance dans leur pluralité et dans leur complexité.

Le BPE : De manière pratique, la participation effective des personnes ex/placées est souvent freinée par une « difficulté d'acclimatation » à la culture professionnelle des institutions. Comment peut-on surmonter cette difficulté ?

L. J. : Nous sommes face à un double enjeu : il faut à la fois que les institutions de l'action sociale favorisent la participation tout en se posant dans le même temps la question des modes d'action concrets pour rendre cette participation effective. Avant de demander aux personnes concernées de faire un pas vers



L'association Repairs Loire-Atlantique lors d'une soirée « Les Pieds dans le plat » dans leur local.

nous, il est essentiel que nous fassions un pas vers elle. Cela passe par l'invention de nouvelles méthodes de rencontres, avec de nouveaux médiums (culturels, artistiques, par exemple), pour tendre le micro à celles et ceux qui ne l'ont pas. Il faut donc faire un peu bouger notre culture professionnelle, accepter d'assouplir nos modes d'actions, laisser une large place à la convivialité. Beaucoup de professionnels le disent, il y a un réel plaisir à impulser des démarches de participation : c'est stimulant, on rencontre les personnes sous un autre rapport, c'est de l'humanité augmentée. De manière très opérationnelle, nous devons garder en tête que les personnes ex/placées et leurs parents sont inscrites dans un autre rapport au temps que les professionnels de l'action sociale. Il faut donc réfléchir au choix des horaires pour les temps de participation lorsque les personnes travaillent ou sont en formation. Et de manière plus générale, ne pas oublier que la participation ne se décrète pas. Les personnes ex/placées n'ont que le temps de leur engagement et doivent donc faire des arbitrages entre leur vie personnelle et professionnelle. Notre rôle en la matière est donc de créer des conditions favorables à leur participation effective, en

étant souples, en payant les frais de déplacement et de restauration lorsqu'on les sollicite, en privilégiant si possible des temps de participation en dehors des heures ouvrables.

Dans les prochains numéros du BPE vous retrouverez dans cette même rubrique la suite de ce dossier avec les témoignages suivants :

Caroline MEUNIER, Aide Sociale à l'Enfance du Maine-et-Loire : Les démarches de participation en direction des jeunes encore placés : des rampes de lancement pour l'ADEPAPE.

Anaïs DASSY, Chargée de mission à l'Observatoire Parisien de Protection de l'Enfance : Repairs Paris : un rôle clé dans la rédaction du schéma départemental.

Paola PARAVANO, Responsable de l'Observatoire départemental de Protection de l'Enfance des Pyrénées-Atlantiques : l'engagement du Département, un élément déterminant pour la constitution d'une ADEPAPE.

ILS AURAIENT PU SE CROISER... PORTRAITS EN MIROIR

Ce même questionnaire est adressé à la fois à un.e jeune accompagné.e en protection de l'enfance ou sortant de l'ASE et à une personnalité du secteur

FABIENNE LANDERER



POUR MIEUX SE CONNAÎTRE :

1. **Moi en quelques mots** : Une jeune femme de 25 ans avec un parcours à l'ASE et engagée dans la protection de l'enfance depuis.
2. **Mon métier** : Etudiante en Master Culture et Communication et stagiaire dans une association d'entraide d'anciens enfants placés.
3. **Le principal trait de mon caractère** : La détermination et le positivisme.
4. **Mon principal défaut** : Souvent la tête dans l'air.
5. **Ma principale qualité** : Être bienveillante avec tout le monde.
6. **Mon occupation préférée** : Cuisiner et faire des randonnées dans les montagnes.
7. **Mon rêve de bonheur** : Faire quelque chose qui compte pour notre société.
8. **Ce que je préfère dans la vie** : Se réjouir des petites choses dans la vie.
9. **Ce que je déteste le plus** : Les personnes malhonnêtes.
10. **Ma citation favorite** : « Il y a deux façons de voir la vie, une comme si rien n'était un miracle, l'autre comme si tout était miraculeux » - Albert Einstein.
11. **Mon artiste préféré** : Egon Schiele et Hayao Miyasaki.
12. **Mon jour préféré** : Le samedi.
13. **Mes héros/héroïnes dans la vie réelle** : Sea Shepherd.
14. **Le don que je voudrais avoir** : Rendre le monde plus honnête, bienveillant et paisible.
15. **Mon état d'esprit à cet instant précis** : Calme.

CONCERNANT LA PROTECTION DE L'ENFANCE

16. **Mon parcours à l'ASE** : Un placement tardif à 16 ans, beaucoup de débrouillardise, beaucoup de déménagements. Une grande détermination par rapport à mon parcours scolaire et universitaire, le foyer m'a désormais accordé beaucoup de confiance et d'autonomie. J'avais un parcours de placement assez exemplaire, ce qui n'est pas la norme pour beaucoup de jeunes et j'en suis consciente. À la sortie de l'ASE, j'ai développé beaucoup de détermination pour changer et ren-

dre la protection de l'enfance plus adaptée pour les enfants placés de demain.

17. **Mon meilleur souvenir** : Les nombreux voyages low-budget que j'ai fait dans presque tous les pays européens.

18. **Mon pire souvenir** : Le jour où j'ai finalement décidé de quitter mon domicile familial - et mon chat - pour vivre en foyer. Mon chat est parti le même jour, je ne l'ai jamais revu...

19. **Une personne importante dans mon parcours** : Mon ex-compagnon qui était la constante stable durant mon placement ainsi qu'une éducatrice qui croyait en moi de manière inconditionnelle.

20. **Une initiative à mettre en lumière** : Les différentes associations d'entraide et de plaidoyer qui sont fondées par des anciens enfants placés.

21. **Une personne inspirante** : Frida Kahlo.

22. **Un coup de chapeau** : Tous les enfants placés qui s'engagent et qui militent pour un changement de l'ASE.

23. **Une satisfaction** : Mes études qui me permettent de questionner un grand nombre de choses perçues comme la norme par notre société.

24. **Un rêve** : Faire le tour du monde en bus ou en vélo.

25. **Une indignation** : La lente interdiction de placement à l'hôtel et l'ignorance des conditions des enfants placés par la société et spécifiquement par la politique et donc la faible volonté de changer cette situation.

26. **Les combats à mener** : Le féminisme et la protection de tous les enfants de notre société pour qu'ils puissent grandir en dignité.

27. **Ce que je changerais dans le système de la protection de l'enfance** : Une protection jusqu'à 25 ans: dans une société de « emerging adulthood » ce doit être la norme et pas l'exception.

28. **Ma position vis-à-vis des contrats jeunes majeurs** : Ils devraient être obligatoire pour tous les enfants placés, les MNA inclus.

29. **Ce que je mettrais en place pour mieux préparer les sorties du dispositif** : Une meilleure sortie de l'ASE avec des contrats de suivi, du soutien où il est nécessaire, de accords signés entre bailleurs et l'ancien foyer, un accès psychologique remboursé par la sécurité sociale les 5 ans suivant la sortie du foyer, accès au RSA pour les enfants placés de moins 25 ans.

ET POUR FINIR :

30. **Une question à mon binôme d'interview** : Qu'est-ce que serait la chose à faire pour que chaque enfant puisse trouver une vie épanouie après le placement ?

31. Ma réponse à sa question : « Fabienne, je trouve votre parcours de formation et d'expériences associatives ou culturelles très cohérent ; si vous deviez identifier l'élément le plus déterminant lors de votre enfance « protégée » qui vous a permis d'avoir la force de réaliser de telles ambitions, quel serait-il ? Une rencontre particulière, un lieu, un lien, ou toute autre chose que vous seriez prête à raconter ? » :

Ce n'est pas une personne en particulier, même s'il y en a eu beaucoup qui ont cru en moi et m'ont toujours encouragée à poursuivre mes ambitions. Ce qui m'a donné de la force, c'est la détermination de regarder mon parcours de vie avec le sourire aux lèvres lorsque je serai âgée, en sachant que mes actions et mes décisions comptent pour moi, pour d'autres, qu'elles apportent une contribution positive à une société plus juste et que je choisirais à nouveau ce chemin de vie.

PIERRE STECKER

Directeur de l'enfance et de la famille du Département de Seine-Saint-Denis jusqu'en juin 2022 et désormais préfigurateur du nouveau GIP "France enfance protégée".



POUR MIEUX SE CONNAÎTRE :

- 1. Moi en quelques mots :** J'ai 47 ans, je suis cadre territorial, j'ai deux filles de 16 et 18 ans.
- 2. Mon métier :** Jusqu'à ces derniers jours j'étais directeur de l'enfance et de la famille au Département de Seine Saint Denis, c'est-à-dire l'aide sociale à l'enfance, la PMI et les crèches départementales. C'est une grande direction où travaillent plus de 2500 agents et plus de 500 familles d'accueil. Je vais bientôt prendre la direction de « France enfance protégée », une nouvelle organisation nationale qui regroupera des Départements, des Ministères et des associations, pour élaborer ensemble les grandes orientations de la politique de protection de l'enfance et donner à tous les acteurs des outils, des repères, pour les mettre en œuvre.
- 3. Le principal trait de mon caractère :** Je suis convaincu de ce que je fais professionnellement, qui me correspond aussi politiquement – comme citoyen – et au plan personnel.
- 4. Mon principal défaut :** Je suis têtu
- 5. Ma principale qualité :** Je suis serein (en apparence), j'essaie toujours de garder la tête froide professionnellement pour gérer des choses parfois difficiles ou compliquées.
- 6. Mon occupation préférée :** Au plan personnel j'aime profiter simplement d'un temps de lecture, comme un temps pour moi, parce que c'est trop rare mais nécessaire à la fois.
- 7. Mon rêve de bonheur :** Je ne crois pas au bonheur en soi, il n'existe que parce qu'il y a des nuances, mais je crois fermement à la nécessité de réduire toutes les formes d'inégalités, c'est la condition pour que l'on puisse ne serait-ce que s'autoriser à être heureux. Réduire la

pauvreté des enfants serait une partie importante de ce programme pour rendre le bonheur possible.

- 8. Ce que je préfère dans la vie :** La musique, la littérature et la politique.
- 9. Ce que je déteste le plus :** Le racisme, la cupidité.
- 10. Ma citation favorite :** « Il n'y a pas de hasard, seulement des rendez-vous », Paul Eluard
- 11. Mon artiste préféré :** Haruki Murakami
- 12. Mon jour préféré :** Je n'en ai pas, mes deux dates essentielles sont les deux dates où sont nées mes filles, elles ont marqué à chaque fois une transformation radicale dans ma vie.
- 13. Mes héros/héroïnes dans la vie réelle :** On s'invente des héros pour se raconter des histoires et se donner un idéal inaccessible. Mais nous pouvons aussi tous être des héros ou héroïnes de notre quotidien.
- 14. Le don que je voudrais avoir :** Être musicien, mais je crois plus à la persévérance qu'au don, à la condition de grandir dans un contexte qui le permet.
- 15. Mon état d'esprit à cet instant précis :** Enthousiaste et sincère.

CONCERNANT LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- 16. Mon parcours en protection de l'enfance en quelques lignes :** Comme dit plus haut mon « parcours » est celui d'un professionnel qui en dirige les services. J'ai aussi vécu longtemps avec une éducatrice, qui aura été ma meilleure conseillère, mon inspiration, ma connexion au réel des professionnels de ce domaine.
- 17. Mon meilleur souvenir :** Un jour un jeune « mineur non accompagné » m'a serré la main, m'a remercié et m'a dit qu'il se sentait désormais à sa place, et que sa place était en France. C'est simple et ça vaut toutes les évaluations de résultat d'une politique publique !
- 18. Mon pire souvenir :** La crise Covid à gérer.
- 19. Une personne importante dans mon parcours :** Il y a en a beaucoup ! Au-delà des expériences, de la formation initiale ou continue, des concours administratifs, j'ai toujours eu des moments de bascu-

PORTRAITS...

lement dans mon parcours professionnel du fait de rencontres clés. C'est comme ça dans la vie aussi. Je ne donne pas de nom, par pudeur et pour qu'il n'y ait pas de jalou.se.x.

20. Une initiative à mettre en lumière : Presque tout ce que fait l'ASE de Seine Saint Denis !

21. Une personne inspirante : Anne Devreese, DGA du Nord et désormais vice-présidente du conseil national de la protection de l'enfance. Je l'ai rencontré lorsque se préparait la loi de 2016, j'avais apprécié sa manière de faire réfléchir collectivement des Départements, des associations, des experts.

22. Un coup de chapeau : A toute les familles d'accueil, quel métier ! Je rêve d'un grand programme national de recrutement, de formation et d'accompagnement des assistant.e.s famili.aux.ales. Il faut les reconnaître, les soutenir, mais d'abord donner envie de faire ce métier. Il faut aussi le réinventer.

23. Une satisfaction : Heureux d'avoir servi la Seine Saint Denis pendant 5 ans, ce territoire est l'avant-garde d'une société où la diversité est autant une réalité qu'une force, et cette force est à la hauteur des enjeux que l'on doit y affronter.

24. Un rêve : Eradiquer la pauvreté des enfants.

25. Une indignation : Il faut dépasser la seule indignation, seule elle est parfois juste un constat d'impuissance. Je pourrai m'indigner contre ceux qui ne font que s'indigner des ratés de la protection de l'enfance ! Bien sûr on doit améliorer le sort des enfants et on peut faire mieux, mais faisons preuve de nuance et sortons de la caricature ou des oppositions stériles entre l'Etat, les Départements, les associations, les usagers. Nous avons plus en commun que de sujets pour nous diviser, nous avons aussi de belles histoires à raconter.

26. Un combat à mener : Si la protection de l'enfance est la grande cause du quinquennat qui commence, je crois que notre responsabilité c'est de l'articuler complètement aux autres politiques publiques, je pense à deux sujets en particulier :

- Ne confondons pas handicap et protection de l'enfance, mais réservons une place de choix aux enfants qui nécessitent une protection dans la politique du handicap, et non l'inverse ;

- Faisons des jeunes protégés ou accompagnés les VIP de la politique en faveur de la jeunesse, qu'ils accèdent en priorité aux droits fondamentaux (santé, éducation et formation, ressources, logement ...).

27. Ce que je changerais dans le système de protection de l'enfance : Il y a beaucoup à dire, mais je sélectionne une priorité en plus des deux éléments cités à la question précédente : faire de la protection de l'enfance une politique sur laquelle on délibère vraiment, avec toutes les composantes de la société et bien sur les enfants et les familles eux-mêmes. C'est pourquoi je ne crois pas à la « recentralisation ». Par contre je crois qu'un sujet qui touche à la place

de l'enfant dans la société doit être l'affaire de tous, et que les élus des Départements ont une responsabilité pour porter le débat public sur ce sujet.

28. Ma position vis-à-vis des contrats jeunes majeurs : Le sujet n'est pas le contrat, le sujet c'est l'accès aux droits fondamentaux des jeunes, c'est un impératif pour les « sortants » de l'ASE, qui ne sont pas une catégorie sociologique homogène mais d'abord une catégorisation administrative. L'important n'est donc pas l'outil, mais de se donner les moyens d'accompagner systématiquement le parcours selon la singularité de chaque jeune et de ses besoins. J'insiste tout de même sur « systématiquement », personne ne doit rester sans solution.

29. Ce que je mettrais en place pour mieux préparer les sorties de dispositifs : Toutes les dispositions existent dans la loi et les textes réglementaires, et les services de l'ASE ont tous développé des modalités pour accompagner vers l'autonomie. Il me semble qu'aujourd'hui le sujet n'est pas tant d'inventer de nouvelles dispositions mais de se donner les moyens de les réaliser. Il faut des professionnel.le.s – cela renvoie aux problématiques de recrutement devenues structurelles dans le secteur, à l'ASE comme dans les associations -, et du temps, pour travailler avec chaque jeune et se coordonner avec les autres acteurs sur les situations des jeunes.

ET POUR FINIR :

30. Une question que j'aimerais poser à mon binôme d'interview : « Fabienne, je trouve votre parcours de formation et d'expériences associatives ou culturelles très cohérent ; si vous deviez identifier l'élément le plus déterminant lors de votre enfance « protégée » qui vous a permis d'avoir la force de réaliser de telles ambitions, quel serait-il ? Une rencontre particulière, un lieu, un lien, ou toute autre chose que vous seriez prête à raconter ?

31. Ma réponse à sa question : C'est une question à la fois philosophique et pratique.

Philosophique parce que ça veut dire qu'il faut d'abord que nous soyons collectivement d'accord sur ce qu'est une vie épanouie, c'est un vaste sujet ! Commençons par nous dire que parmi les objectifs de la protection de l'enfance, il y a aussi l'émancipation et l'épanouissement. On a tendance à penser cette politique uniquement par la protection, la réparation, la réponse aux difficultés, il ne faut pas nier ces aspects mais aussi avoir une ambition sur l'épanouissement individuel de chaque enfant.

Pratique ce serait par exemple donner plus de place à la culture, aux sports, aux loisirs, à côté de l'accompagnement social, psychologique, sanitaire. Concrètement cela veut dire organiser des partenariats entre l'ASE et les acteurs de ces secteurs, ce qui est encore trop peu structuré.

NOS JEUNES ONT DU TALENT...

Pour ce numéro nous avons souhaité vous faire découvrir la belle initiative née d'un jeune homme engagé et talentueux passé par la protection de l'enfance : Tony Quillardet. Les lecteurs du BPE ainsi que le public des Assises de la Protection de l'Enfance ont eu l'occasion de lire ou d'écouter ses plaidoyers, du haut de ses 16 ans, pour destigmatiser les jeunes confiés ou pour mieux soutenir les familles d'accueil. À peine majeur, il a créé, en septembre 2021, avec l'aide de quatre bénévoles l'association "Parlons d'eux" pour "mettre en avant le quotidien d'enfants et de travailleurs de la Protection de l'Enfance" "critiquer mais de manière constructive le système de protection de l'enfance" et "pour déconstruire les préjugés". L'association propose un blog avec de nombreux articles et podcast axés sur les témoignages de personnes ayant connu un parcours en protection de l'enfance ou travaillant dans ce secteur. Nous publions ici l'un de ces articles.

CHARLINE, ancienne enfant confiée, témoigne

Mère épanouie de deux enfants, Charline a vécu un peu plus de dix ans auprès d'une famille d'accueil attentionnée. Malgré un début difficile, elle a su montrer aux autres qu'elle réussirait. Et c'est le cas. Elle est désormais directrice de périscolaire et souhaite transmettre à chaque enfant confié que tout est possible.

DE L'INCOMPRÉHENSION À LA RECONNAISSANCE

Charline conçoit la protection de l'enfance comme un regroupement de services sociaux avec une noble finalité : protéger les enfants et les parents. En un mot, venir en aide aux familles. Pourtant, après un appel de sa grand-mère à l'assistance sociale, l'incompréhension l'a vite submergée. Car oui, se trouver séparé de sa famille et de sa fratrie est assez déstabilisant pour une enfant de sept ans et demi.

"On nous explique ce qu'il va se passer, mais on ne comprend pas", me confie Charline. En effet, comment se rendre compte qu'on n'habitera plus avec sa maman, qu'on ne côtoiera plus ses demi-frères et sœurs ? Tout cela paraît insurmontable, et si complexe. En outre, l'amertume côtoie l'incompréhension. La jeune maman ressen-



©DR

tait une sorte de rancœur à l'égard de sa grand-mère. Toutefois, cette dernière n'a agi qu'avec un objectif : le bien-être de ses petits-enfants. "J'ai compris en lisant mon dossier à mes dix-neuf ans" m'explique-t-elle. La séparation a été très difficile et, même si l'on s'habitue, tout cela reste difficile. Selon la directrice, le moment le plus délicat se répétait annuellement, il intervenait quand elle devait se trouver face au juge. Bien heureusement, l'association de placement de la ville de Mâcon (Bourgogne Franche-Comté) lui a trouvé une famille d'accueil à Autun. "Attentionnée", "à l'écoute", "valeurs familiales". Tels sont les mots qu'a utilisé Charline pour me

ET ILS NOUS INTERPELLENT

décrire la famille d'accueil qui l'a accueillie de ses sept ans et demi à sa majorité. "C'est une très bonne famille qui a toujours été là pour moi". Elle lui a apporté un cadre et une organisation non négligeable à son développement personnel. Elle l'a toujours soutenue et n'a pas hésité à lui apporter une aide quand elle en avait besoin. À ses dix-huit ans, la jeune femme, son baccalauréat sciences médico-sociales en poche, a occupé un appartement géré par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Sans soutien de la protection de l'enfance, elle a dû se débrouiller seule en enchaînant plusieurs petits boulots. Or, sa famille d'accueil était là pour l'aider ; sa famille biologique aussi. Puis, un jour, alors qu'elle cherchait un travail, un de ses anciens animateurs lui a dit "pourquoi ne te dirigerais-tu pas vers l'animation ?". Elle a saisi cette opportunité et a fait son bout de chemin.

Désormais, elle se plaît en tant que directrice de périscolaire et ne changerait sa profession pour rien au monde. "En fait, quand vous vivez ce genre de situation [placement en famille d'accueil ndlr], vous en sortez grandi et plus sensible ; vous voulez aider les gens". C'était donc tout naturel pour elle de vouloir se diriger dans cette voie.

RELEVER LA TÊTE POUR AVANCER

Toujours en contact avec sa famille d'accueil, ils n'ont jamais coupé le lien et se revoient deux à quatre fois par an. Il en va de même avec sa famille biologique et ses demi-frère et demi-sœur. Elle n'a, malheureusement, pas eu la chance de développer ce lien fraternel que beaucoup de personnes connaissent, mais ça ne les empêche pas de garder un lien.

Quand j'ai demandé à Charline envers quoi, ou qui, elle était reconnaissante, elle n'a pas hésité à me citer sa grand-mère. Même si elle lui en voulait au début de la procédure et ne comprenait pas pourquoi elle n'allait pas être avec elle pour qu'elle l'élève, elle se sent à présent redevable. Sa grand-mère a été là depuis le début et ne l'a pas abandonnée. Elle a tout fait pour l'aider. Sa petite-fille venait d'ailleurs lui rendre visite régulièrement. En fait, elle a été un pilier

fondamental dans le bien-être et le développement de Charline. Et elle n'a pas été la seule.

Certes, passer par l'ASE n'est pas une étape évidente, mais l'enfant en ressort plus mature. Il se sent, de ce fait, plus fort pour affronter les prochaines épreuves de sa vie. Si l'enfant est bien accompagné durant ce périple, que ce soit avec une bonne famille d'accueil, des membres de sa famille biologique, des animateurs attentionnés ou bien des équipes qui le soutiennent, l'enfant se sentira grandi, épaulé et aura, in fine, plus confiance en lui. Dans tous les cas, Charline en a la conviction : "il ne faut rien lâcher, même si on est confié en famille d'accueil ou dans un service de l'ASE". Si l'on est bien accompagné, ce n'est en aucun cas une tare.

Par le biais de ce témoignage, Charline en a également profité pour donner quelques pistes pour améliorer ce service. L'épreuve principale pour les enfants concernés réside dans la rencontre obligée de personnes différentes : juge, éducateur, psychologue, etc. Cela peut être éprouvant et, oui, fastidieux. Prendre en compte cette longue procédure et la perte de repères de l'enfant serait une bonne chose. De plus, savoir que la famille d'accueil est ouverte et vigilante pourrait aider grandement les enfants et leur redonner le sourire ainsi que motivation et courage pour tout affronter.

De la motivation. Du courage. Charline en a tout le long de sa vie. Maintenant, mariée et maman de deux enfants, elle aimerait vous dire qu'il vous faut relever la tête pour montrer au monde que vous pouvez le faire. Cette jeune femme de trente-cinq ans en profite également pour vous transmettre ces mots d'espoir : "ce n'est pas parce que nous sommes en famille d'accueil, que nous ne valons rien. Nous valons plus que nous pouvons prétendre".

Chloé Perrier, rédactrice pour l'association *Parlons d'eux* (www.parlons-d-eux.fr)

EN SAVOIR PLUS : www.parlons-d-eux.fr pour découvrir les témoignages d'assistants familiaux, éducateurs spécialisés, responsables de services, présidents d'associations départementales, d'enfants confiés ou anciennement confiés etc.

Contact : contact@parlons-d-eux.fr



L'INTIMITÉ ET LA VIE PRIVÉE DES ENFANTS DOIVENT ÊTRE MIEUX PRISES EN COMPTE

PAR EMMA ETIENNE

La grande consultation du Défenseur des enfants a lieu cette année sur le thème de la confidentialité et de la vie privée des enfants. Chez Speak ! nous nous sommes penché.e.s sur le sujet, et avons réalisé qu'il est en effet au centre de beaucoup de discussions concernant les enfants et qu'il recouvre de nombreuses problématiques différentes. Où commence et où finit leur vie privée ? Sommes-nous réellement conscients que les enfants, aussi, ont besoin d'intimité, de disposer de moments à eux, d'avoir leur jardin secret ? Pour nous la réponse est : non, les adultes ne prennent pas assez en compte ces besoins d'intimité et de vie privée des enfants, et cela peut occasionner des dégâts : absence d'expériences, défaut de prévention, manque de confiance en soi, Nier la vie privée des enfants, c'est sans doute nier tout un champ de leur individualité, et presque, d'une certaine manière, les considérer comme des êtres "inférieurs".

QU'EN EST-IL DES ENFANTS CONFISÉS À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ?

Pour le moment, chez SPEAK!, la majeure partie des enfants que nous accompagnons sont confiés à l'ASE.

Nous avons donc recueilli leur avis sur la question de la confidentialité et de la vie privée, et voici ce qui ressort le plus : "J'ai l'impression de n'être que mon dossier. Les éducateurs connaissent toute ma vie avant même

"De la protection de l'enfance il en faut. Mais la surprotection de l'enfance est parfois plus violente qu'efficace"

que je ne leur raconte. C'est comme si j'avais une étiquette sur le front. Je n'ai aucune intimité". La jeune qui nous a fait part de cela relève ici un des problèmes les plus complexes de la protection de l'enfance : le dossier. Qui peut lire le dossier ? Que fait-on des informations ? Comment les exploiter sans nuire au bien-être de l'enfant ou encore à son droit à la vie privée ? Cette question est très complexe car d'un côté il y a un besoin légitime des travailleurs sociaux de connaître les problématiques des jeunes pour mieux les accompagner, et de l'autre, il y a de nombreux jeunes confiés qui dis-

ent souffrir de la circulation de leurs informations personnelles auprès de personnes qu'ils n'ont pas choisi et avec lesquelles ils n'ont pas de lien, pas de proximité, pas d'affection. Comment faire confiance, donc, lorsque leurs informations circulent aussi facilement ? Comment garder une part de vie privée quand notre vie est écrite dans un dossier ? Un vrai travail de réflexion des institutions et des professionnels devrait être mené sur ces problématiques.

Un autre jeune nous a parlé de son sentiment de ne pas parvenir à s'insérer dans la société du fait de son statut "d'enfant placé", qui le stigmatise. En effet, lorsque dans le cadre scolaire il est amené à devoir évoquer ses éducateurs ou son lieu de vie "hors normes" pour les enfants vivant dans leur famille, il vit très mal le regard des autres sur lui et se sent comme « un ovni » dans son lycée. Les enfants confiés sont nombreux à souffrir d'être "rangés" dans une "case" qui les renvoie à toute la souffrance que représente déjà leur placement.

Lors d'une de nos commissions jeunes, avec les jeunes d'une MECS de Dijon, ces derniers nous ont fait part du manque d'intimité qu'ils éprou-



Portraits de bénévoles



©DR

PRÉNOM : Justine

AGE : 20 ans

FONCTION DANS L'ASSO : vice-secrétaire

ACTIVITÉ : Service Civique sauvetage de la faune, domaine du soin animalier

PASSIONS : Animaux, environnement, chant, cinéma, philosophie

VALEURS DÉFENDUES AU QUOTIDIEN : bienveillance, ouverture aux autres, écoute, respect

HISTOIRE CHEZ SPEAK ! : "SPEAK! me permet de m'investir dans une des causes pour lesquelles je milite – les droits

de l'enfant – et d'avoir l'impression d'agir concrètement avec un réel impact. Les droits des enfants font partie des droits humains fondamentaux et ils rejoignent, à mes yeux, de très nombreuses autres causes, puisque les enfants font partie intégrante de tous les horizons. Il est donc, pour moi, inconcevable de ne pas s'y intéresser et ne pas les défendre. SPEAK! est un moyen d'essayer de lutter contre les violences et la souffrance, à mon échelle".



©DR

PRÉNOM : Claire

AGE : 24 ans

FONCTION DANS L'ASSO : Secrétaire

ACTIVITÉ : Étudiante en droit

PASSIONS : Cinéma, littérature

VALEURS DÉFENDUES AU QUOTIDIEN : Justice, respect, bienveillance

HISTOIRE DANS L'ASSO : " J'ai intégré l'association après avoir effectué dans le cadre de mes études un stage auprès d'un juge des enfants. Il est essentiel que les enfants soient entendus et que leur parole est un vrai

poids et c'est pour cela que l'association a été mise en place et que les bénévoles se démènent".

vaient du fait de la vie en collectivité. Ils ne se sentent pas vraiment chez eux dans leur MECS. Si le fait de n'avoir pas voix au chapitre dans l'aménagement ou la décoration de leur lieu de vie participe de ce sentiment, ce qui pose souvent problème est le partage des chambres. Pour eux, être deux par chambre est souvent assez difficile à vivre, car ils aimeraient parfois pouvoir se retrouver seuls avec leurs émotions, leur vie d'adolescent.e.s, tout simplement. Le regard des autres est toujours extrêmement présent dans la vie des jeunes confiés, et cela leur pèse beaucoup au quotidien. Enfin, nous voulions insister sur le fait que les jeunes nous parlent souvent du « flicage » dont ils se sentent victimes de la part du système. En effet, pour ceux qui sont en placement judiciaire, ils ressentent une grande difficulté face au besoin de faire des demandes pour ne serait-ce qu'aller dormir chez un ami. Ils ont l'impression que tous leurs faits et gestes sont épiés, et qu'à cause de cela, ils n'auront jamais une vie normale. Une jeune que nous accompagnions au début de notre activité nous a même confié au détour d'une conversation : "C'est fou parce que quoi que je fasse, j'ai toujours cette impression que si je fais un pas de travers, le juge le saura. Alors que ça fait deux ans que je suis majeure !". Nous voyions bien comment cette jeune a été marquée par cette injonction à rendre des comptes. De la protection de l'enfance, à notre sens, il en faut. Mais la surprotection de l'enfance est parfois plus violente qu'efficace. Les enfants confiés ne sont pas différents de autres enfants, ils ont juste besoin qu'on leur fasse un peu plus confiance. ■

LE BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



L'ACTION SOCIALE

Une publication proposée par

En collaboration avec :



Printemps 2022
N° 128-131



Société d'édition, de formation et d'événementiel

13 bd Saint-Michel, 75005 Paris / Tél. : 01 53 10 24 10

E-mail : karine.senghor@lejas.com / Web : www.lebpe.fr

RÉDACTION

RÉDACTEUR EN CHEF : Didier Lesueur
CHEF DE RÉDACTION : Karine Senghor

Ont collaboré à ce numéro :

Isabelle Bohorques, Sandrine Dottori, Loane Dufresnoy, Emma Etienne, Richard Guittet, Bleek Gilliam, Malik C, Chloé Perrier, Karine Senghor, Olivier Van Caemberke, et plusieurs membres de Repairs.

Maquette : Ylli Demneri

E-mail : karine.senghor@lejas.com

CONSEIL D'ORIENTATION :

Boris CYRULNIK, neuropsychiatre, président de l'Association française de recherche en éthologie clinique et anthropologique, Catherine DE LA HOUGUE, ancienne magistrate, Didier LESUEUR, directeur général de l'Odas, Mohamed L'HOUSNI, directeur de l'association A. RETIS en Haute Savoie, Isabelle MORET directrice générale de SOS Villages d'Enfants, Laurent PUECH, assistant de service social, Karine SENGHOR, productrice des Assises nationales de la protection de l'enfance, Jean-Marie VAUCHEZ, président de l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones).

ÉDITION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jean-Louis Sanchez

EDITEUR :
Karine Senghor

ABONNEMENTS : BPE - L'Action Sociale

Tél. : 01 53 10 24 10 - Fax : 01 53 10 24 19

E-mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an - 3 numéros

Personnel : 39 euros/Institutionnel : 60 euros - Vente au numéro : 21 euros

Le Bulletin de la Protection de l'Enfance est édité par la société L'Action Sociale SARL au capital de 91 469,55 euros
RCS Paris B 420 743 346S
iège social : 13 bd Saint-Michel, 75005 Paris

Trimestriel - Dépôt légal : juin 2022

Connaître, se reconnaître, agir ensemble

LE BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, communément appelé BPE, a été créé dans le sillage des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance par la société d'édition et de formation L'Action Sociale organisatrice de cet événement.

Le BPE s'inscrit dans le même objectif de renforcement des liens entre les différents acteurs de la protection de l'enfance (institutionnels ou non), par la connaissance et la reconnaissance de l'autre, des savoir-faire, expériences et regards réciproques. Il s'attache dans chaque numéro à présenter de manière pédagogique les enjeux et préoccupations du secteur, à promouvoir des pratiques innovantes, inspirantes et les divers points de vue des acteurs, y compris ceux des premiers concernés : jeunes et familles accompagnés dans le cadre de la prévention ou de la protection de l'enfance.



Le BPE paraît trois fois par an proposant à ses lecteurs un panel d'articles de fond sur plus de quarante pages : Dossier d'actu, regard international, invité, portraits croisés, bonnes pratiques, participation des jeunes, droits de l'enfant... Il est accompagné d'une newsletter adressée à tous ses lecteurs sur les actualités du secteur.

Le BPE est une publication proposée et réalisée par l'Action Sociale, société d'édition (le JAS) et de formation (Ecole de la Protection de l'Enfance - Assises Nationales de la Protection de l'Enfance) et SOS Villages d'Enfants. Il est réalisé en collaboration avec l'association Repairs !

Rendez-vous sur www.lebpe.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je me réabonne pour un an au tarif de 39€ TTC frais de port inclus pour 3 numéros papier annuels et l'abonnement à la newsletter mensuelle.

Je règle par : chèque ci-joint à l'ordre de L'Action sociale

mandat administratif ou virement bancaire à réception de facture

Organisme :

Nom/Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] Ville :

e-mail :

Bon de commande à retourner à : L'Action sociale / Abonnement au BPE
13 boulevard Saint-Michel 75005 Paris - Renseignements : 01 53 10 24 10
maria.lillo@lejas.com



MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Liberté
Égalité
Fraternité

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES**

CONFINEMENT

Luttons ensemble contre les violences faites aux femmes.

En cas de danger immédiat, pas besoin d'attestation de déplacement pour fuir.

VOUS ÊTES DANS UNE SITUATION DE DANGER IMMÉDIAT ?

Appelez le

17



Envoyez un SMS

114



BESOIN D'UNE ÉCOUTE ?

Appelez le

3919



(numéro anonyme)

BESOIN DE FAIRE UN SIGNALEMENT ANONYME ?

Rendez-vous sur la plateforme

arretonslesviolences.gouv.fr

En complément de ces dispositifs

Utiliser le tchat gratuit :
www.commentonsaime.fr

Télécharger l'application « APP-ELLES » :
www.app-elles.fr